

Diversités et Citoyennetés

**POLITIQUES D'IMMIGRATION :
QUELLES CONSEQUENCES ?**

La Lettre de l'IRFAM n°54 2019





Institut de Recherche, Action et Formation sur les Migrations

17 Rue Agimont
B-4000 Liège
T. 04-221 49 89
info@irfam.org
www.irfam.org



Editorial. Politiques d'immigration : quelles conséquences ?	<i>Spyros Amoranitis</i>	3
Pourquoi partir ?	<i>Akossoua Dzifa Folly</i>	5
« Les lignes de nos mains », un récit sur le génocide et l'exil	<i>Diogène Nshunguyinka</i>	9
Impact des politiques économiques européennes sur les migrations	<i>Leïla Scheurette</i>	10
Quel traitement des migrations à l'ère post-Cotonou ?	<i>Leïla Scheurette</i>	13
Les migrations internationales et le développement économique	<i>Serge Feld</i>	16
Enfants migrants : réalités migratoires et enjeux de l'accueil	<i>Morgane Devries</i>	18
Migrations masculines par mariage : impacts psychologiques	<i>Ertuğrul Taş</i>	25
Changements climatiques : quelles conséquences sur les migrations	<i>Morgane Devries</i>	28
Régularisations : risques et opportunités	<i>Altay Manço</i>	32
Ces migrants qui renforcent l'économie namuroise	<i>Dominique Watrin</i>	34
Participer au débat sur l'immigration : une activité politique sous conditions	<i>Ludwig Brosse</i>	37
Utilitarisme et protection : un antagonisme persistant	<i>Ludwig Brosse</i>	41



Editorial

Politiques d'immigration : quelles conséquences ?

Spyros Amoranitis

Editorial

Politiques d'immigration : quelles conséquences ?

Spyros Amoranitis

Dans le cadre de son travail d'investigation et de l'animation d'un débat public à propos *des politiques migratoires et d'intégration ainsi que de leurs conséquences sur les populations*, l'IRFAM propose le n° 54 de sa lettre en ligne *Diversités et Citoyennetés*. Le numéro contient une longue série diversifiée d'analyses qui ont pour objectif d'approcher les vécus des personnes concernées par l'immigration, dont la trajectoire est rythmée par des événements, parfois dramatiques, qui peuvent occasionner des ruptures. En effet, la globalisation culturelle et les flux de populations installent les populations dans un contexte sans cesse plus diversifié, dans des sociétés ouvertes à des représentations, codes, mémoires et histoires différents, imprégnant les manières de concevoir leur devenir. Notre travail offre une information et une grille de lecture de faits découlant directement *des politiques d'immigration et d'intégration*

comme elles sont appliquées en Belgique et en Europe, au-delà des généralisations ou des descriptions chiffrées, en filigrane de récits dont certains sont recueillis par des professionnels de première ligne, auprès d'hommes, de femmes et d'enfants pris par le mouvement migratoire.

Les analyses proposées permettent au lecteur d'accéder à une approche synthétique de ces questions et situations, sous la forme de brèves thématiques, axées sur la compréhension des contextes pré-, post- et périmigratoires, touchant des facettes de vie propre à des populations précarisées ou en situation de vulnérabilité. Ces lectures sont destinées à outiller les intervenants éducatifs, psychosociaux et socioculturels — professionnels ou bénévoles — travaillant directement ou indirectement auprès de familles migrantes. Elles questionnent également les décideurs qui leur accordent ou pas les moyens d'un fonctionnement efficace, qui renforcent ou non la dimension organisée et équitable des migrations.

Bonne lecture !



Pourquoi partir ?

Akossoua Dzifa Folly

Pourquoi partir ?

Akossoua Dzifa Folly

Aller à l'aventure. Partir sans savoir où l'on va. Juste le désir de quitter. Fuir, s'éloigner d'un endroit que l'on trouve vil, sans vie, sans âme : un tunnel sombre sans lumière au bout. Tout essayer. Certains ne s'accrochent même plus à la vie. Ils sont prêts à la risquer ; la vie devient la dernière carte à jouer. Leur choix est clair : coûte que coûte PARTIR !

La question migratoire fait actuellement partie de l'une des préoccupations globales majeures. Or, la migration est loin d'être un fait nouveau. Quitter un lieu pour un autre a toujours fait partie des choix de l'homme. Mais, pour l'heure, l'humanité fait face à des « migrations de masse ». Dans cet article, allons en amont des migrations pour comprendre les raisons de l'exode rural en Afrique subsaharienne. *Qu'est-ce qui pousse les jeunes à quitter leur région d'origine ? Pourquoi cette envie d'aller sous d'autres cieux au péril de leur vie ?*

La zone Mokpokpo face à la migration de sa jeunesse

Depuis 20 ans, l'IRFAM mène divers projets d'autodéveloppement durable au profit de communautés villageoises du Togo. *La démarche de l'institut part du constat du lien inextricable entre les conditions de vie là-bas et les migrations ici.* Elle repose sur l'accompagnement de populations dans une zone baptisée « Mokpokpo » située à 80 km au nord de Lomé, couvrant douze villages pour un total de 4500 habitants.

La jeunesse de la zone est composée en majorité d'enfants en bas âge et scolarisés au niveau primaire ou en début de secondaire, en

plus de quelques jeunes déscolarisés pratiquant l'activité agricole¹. À partir de l'enseignement secondaire, on constate un départ massif des jeunes scolarisés vers les villes proches pour continuer leurs études en raison de l'absence d'une autre école secondaire proche de leur village. D'autres jeunes en situation de déscolarisation quittent également les villages vers la ville pour bénéficier de formations professionnelles comme la maçonnerie, la menuiserie, le tissage, ou encore pour apprendre à conduire.

Une récente enquête réalisée par l'IRFAM auprès d'une centaine de familles de la zone Mokpokpo montre que la plupart des jeunes âgés de 12 à 20 ans comparent leur village aux régions voisines qu'ils estiment présenter des conditions économiques plus favorables. Plus de 26 % nourrissent le rêve d'aller en Europe.

Tradition/modernité

Les jeunes ont des difficultés à trouver leur place dans une société traditionnelle où la gouvernance est pyramidale. La plupart des décisions émanent de la chefferie composée du roi local et de notables, généralement des personnes âgées. La chefferie a pour mission de garantir le respect des us et coutumes ancestraux, même si ces sociétés traditionnelles ne sont pas à l'abri de mutations et sont en constante évolution économique. Ces changements marquent notamment la fin d'une société dominée par la tradition. Les jeunes connaissent ce qui se passe ailleurs par le biais de leurs téléphones portables, même si les villages ne bénéficient pas d'électricité. Dans un tel contexte, lorsque les vieux voient leur pouvoir leur échapper,

¹ Sur les 156 élèves entrés en secondaire au cours de l'année scolaire 2018-2019, seuls neuf sont sortis certifiés. Ses chiffres s'expliquent par le faible revenu des parents qui ne parviennent pas à financer la scolarité de leurs enfants. Pour lutter contre les abandons scolaires, le projet « Mokpokpo » a lancé un programme de prise en charge de 50 élèves de l'école secondaire. En contrepartie, ils participent aux activités de défrichage, sarclage, semis et récolte qui génèrent des revenus.

ceux-ci ont tendance à s'y accrocher davantage et les règles se rigidifient, ce qui rend les relations d'autant plus conflictuelles entre les jeunes et les anciens. Ce contexte rural sclérosé est de moins en moins adapté aux besoins de la jeunesse. L'autorité administrative, un vestige des colonisations passées, n'est pas plus utile face à leurs attentes. Ces secousses perturbent fortement la vie des sociétés villageoises : plus la localité est en contact avec le monde extérieur, plus la dichotomie entre les vieux et les jeunes est importante, poussant ces jeunes à émigrer.

Si, dans une société traditionnelle, la polygamie est courante, en contexte de pauvreté, avoir plusieurs femmes et de nombreux enfants est problématique. Nombre de pères manquent à leurs responsabilités et se retrouvent dans l'incapacité de s'occuper de leurs familles. Ce sont alors surtout les filles qui se trouvent lésées. Et pour cause, l'âge moyen de mariage des filles est de 16 ans dans les zones rurales. Elles sont parfois mariées de force à des hommes bien plus âgés et deviennent des mères au foyer. Certaines d'entre elles fuient vers les villes afin d'échapper à ces conditions, mais peuvent se retrouver captives de réseaux de prostitution. D'autres sont envoyées en ville par leurs parents afin de devenir « bonnes ». Il n'est pas rare qu'elles subissent des abus. De jeunes garçons héritent, quant à eux, de la pression économique et doivent subvenir aux besoins de la famille. Pour eux aussi partir constitue une issue. Direction : la ville — et au-delà, l'étranger...

Multiples appartenances

Si, par le passé, la vie religieuse se résumait à des croyances animistes et à des valeurs partagées, la réalité actuelle se présente comme une communauté divisée entre de multiples églises. La plupart des habitants ne semblent pourtant pas prêts à gérer ses différences de convictions et la cohabitation des intérêts de plus en

plus divisée est complexe. Les habitants ne se sentent plus représentés par les institutions telles que la chefferie ou les cultes traditionnels qui sont désormais en décalage avec les besoins socio-économiques et culturels. Cette situation renforce le favoritisme endogroupal au détriment d'autres groupes et l'environnement devient de moins en moins sûr pour les uns et pour les autres, les plus faibles, étant poussés à émigrer.

Travail agricole : activité ardue aux profits incertains

Une population installée dans une situation de survie développe ce qu'il est possible d'appeler une « culture de précarité »². Elle vit dans le présent, l'avenir étant lointain, hypothétique et impossible à planifier. Les préoccupations se vivent au jour le jour : nourrir sa famille, protéger son toit, éduquer ses enfants... Dans la zone du projet d'autodéveloppement, les seules ressources sont les récoltes. La pluviométrie en conditionne la rentabilité. Trop ou pas assez de pluie peuvent être synonyme de famine. S'il est clair qu'à ce jour, l'avenir de l'Afrique réside dans l'agriculture, force est de constater que ce travail est déprécié, surtout par la jeunesse. Selon les résultats de l'enquête, 47 % des jeunes ne croient plus en l'agriculture comme moyen pour assurer leur émancipation et le développement de leur localité. Ce découragement peut être expliqué par le fait qu'ils ne peuvent pas s'identifier à des personnes qui ont réussi à sortir de la pauvreté grâce à cette activité. Ils sont convaincus que l'agriculture est insuffisante pour nourrir leur famille. De plus, jugent-ils, être paysan est un statut peu enviable. Ils ont l'impression de ne pas compter socialement et économiquement. « *Pourquoi alors emprunter cette voie, en sachant que cela ne mène nulle part ?* » Tout cela sans compter la succession de mauvaises récoltes dues à

² Selon l'étude menée, le revenu moyen annuel d'un ménage composé de six personnes est de 220 euros soit trois euros par mois par personne.

l'érosion et à la sécheresse. Comme si cela ne suffisait pas, les petits paysans vivent en plus la concurrence de grands projets agraires menés par des compagnies multinationales. Des centaines d'hectares sont monopolisés chaque année en accord avec le gouvernement, les agriculteurs locaux se retrouvant expulsés du jour au lendemain, en contrepartie d'une faible indemnisation. Beaucoup n'ont d'autres choix que de devenir journaliers sur ce qui fut leur propre terre. Les plus jeunes sont littéralement poussés vers les grandes villes, afin d'assurer la survie de leur famille.

Une vision mythique de la migration

Le discours voilé des migrants sur leurs conditions de vie dans les pays d'accueil et le mythe de l'ailleurs entretenu par les médias figurent parmi les raisons qui poussent les jeunes à migrer. C'est l'exemple d'un enseignant de la région. Maître à l'école primaire créée par la population, ses conditions de travail sont rudes et son salaire incertain. Il quitte la région pour le Mali. Un an plus tard, il y revient à bord d'une voiture d'occasion. Il oblitère la croyance selon laquelle « *pour réussir, il faut partir* ».

L'autodéveloppement réduit-il l'exode rural ?

Dans la zone « Mokpokpo », il est rare de croiser des jeunes. C'est un des effets visibles de l'exode. On constate cependant que quelques-uns, après des aventures malheureuses, en ville ou dans les pays voisins, reviennent au village pour s'adonner aux travaux champêtres. Leurs témoignages sont importants. Un des objectifs de l'autodéveloppement est de *créer les conditions idoines pour faire de la migration un choix et non une nécessité*.

Dans ce domaine, une des premières actions du projet mené par l'IRFAM consiste à réaliser des campagnes de sensibilisation. Ainsi, chaque année, des projections de films, des lectures vivantes et un

tournoi de football sont organisés au cours desquels la jeunesse est sensibilisée sur les conséquences de l'exode rural et l'existence de mesures incitatives à la pratique de l'agriculture.

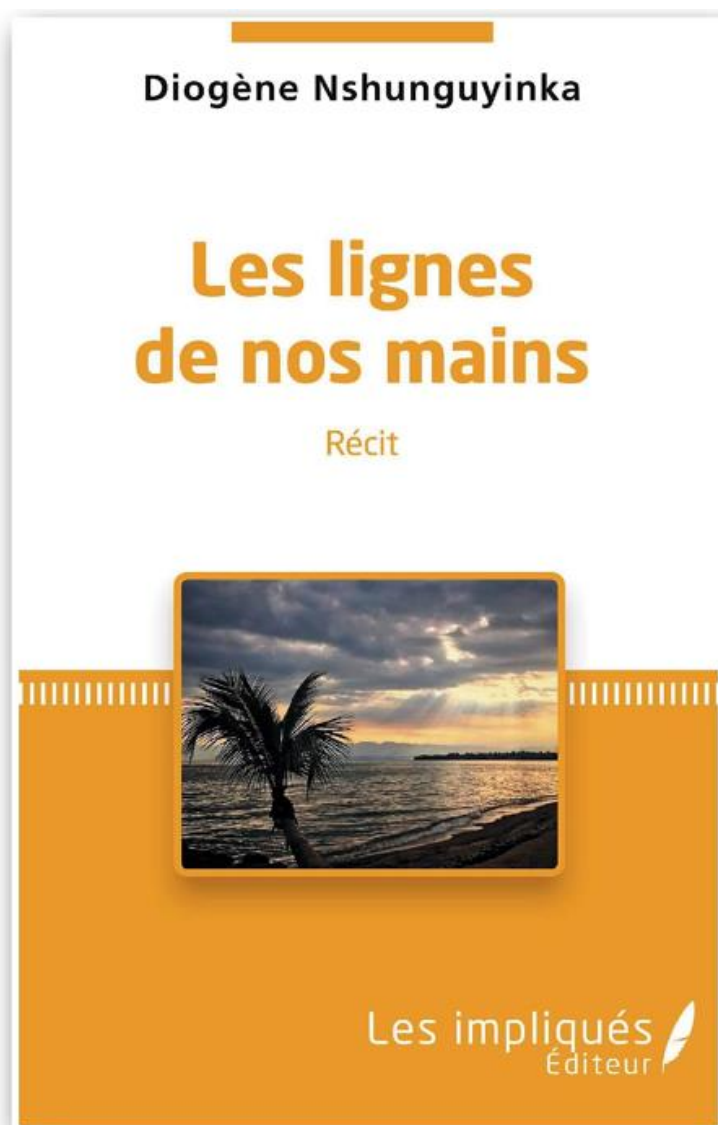
La seconde action vise l'augmentation des revenus des ménages. L'étude de l'IRFAM fait apparaître qu'une approche individuelle pourrait produire plus de résultats durables que répondre uniquement aux besoins communautaires (infrastructures éducatives, sanitaires et de loisirs). Dans ce cadre, deux initiatives productrices de revenus ont été développées.

Il s'agit premièrement du Centre local de formation et de production agricole. Il s'inspire du modèle du centre agroalimentaire Songhaï au Bénin. Ses missions sont (1) apprendre aux jeunes paysans de nouvelles pratiques en vue d'augmenter leur productivité et de valoriser le travail de la terre, (2) développer des techniques visant à gérer l'accès à l'eau, (3) associer élevage et agriculture pour la fertilisation des sols et (4) accéder à des savoir-faire complémentaires à l'agriculture (menuiserie, maçonnerie, tissage, coiffure, couture, etc.).

La seconde activité productrice de revenus est la promotion du tourisme solidaire et interculturel. Sous le nom de « Gododo », l'IRFAM propose aux Européens une immersion au Togo et au Bénin. Le voyage proposé n'est pas une fin en soi, mais un outil de développement durable des régions visitées, ainsi qu'une opportunité de questionnement et de développement personnel des visiteurs. En effet, l'ensemble des services d'accueil, de séjour et les déplacements locaux sont conçus et assurés par les villageois qui accèdent ainsi à des revenus saisonniers, censés augmenter leur capacité à se maintenir dans la région d'origine.

« *La jeunesse africaine aujourd'hui préfère mourir en mer pleine d'espoir qu'être près de sa mère sans espoir.* »

L. Ndong, discours au sommet Russie-Afrique, octobre 2019, Sotchi.



« Les lignes de nos mains », un récit sur le génocide et l'exil

Nouvelle publication de Diogène Nshunguyinka

Auteur rwando-autrichien Diogène Nshunguyinka, poursuit son œuvre de mémoire. Après avoir témoigné dans un premier livre, « Derrière les barreaux de ma mémoire », paru en 2011, il vient de publier, aux éditions de l'Harmattan (collection « Les impliqués »), un second récit, intitulé « Les lignes de nos mains ».

Nshunguyinka nous ouvre d'abord la porte de son enfance, privilégiée et heureuse, au sein d'une fratrie nombreuse, au cœur rempli d'insouciance, avant que l'aile de la tragédie ne l'effleure et ne l'ébranle. Et pour mieux reconstituer cette histoire familiale vécue à la veille du grand basculement de son pays vers le pire de l'humanité, avec une plume fluide, il refait vivre un nombre important de membres de sa famille auxquels on a ôté la vie, durant le génocide perpétré contre les Tutsis au Rwanda en 1994.

Le lecteur est embarqué dans un long périple, jalonné de certains instants du parcours de l'auteur ; du pays des mille collines aux Alpes orientales. L'auteur lui fait traverser des lieux, où se déroulait sa vie d'avant, qui ne lui ont pas laissé que d'amers souvenirs, mais aussi les plus précieux. Il ne contourne pas l'indicible, le génocide. Enrobé dans des termes dénués de rancœur et ô combien prenants, sans emphase, il raconte l'épouvante et la perte collective des siens !

Comme le titre l'indique *Les Lignes de nos mains*, fait écho à ce sort foudroyant qui, d'une manière impromptue, s'est abattu sur ce petit pays d'Afrique centrale, emportant les uns, écartant les autres, les laissant en proie à cette lancinante question, dont ils ne trouvent toujours pas la réponse : *pourquoi eux, et pas nous ?*

Cet hommage aux êtres chers disparus inopinément, dont l'auteur honore une fois de plus la mémoire, avec tant de sollicitude, se veut léger et grave. Le souvenir perpétuel, l'oubli quasi impossible, le devoir de mémoire, c'est ce qui émane de ce récit de vie. Il n'en demeure pas moins, une ode à la résilience.

L'ouvrage qui s'ouvre sur une prière, essorée de tout lieu commun, celle de Mahatma Gandhi, se referme sur cette phrase, de l'écrivain italien de la nouvelle génération, Gio Evan « *Ce n'est pas ce que nous nous sommes donné mutuellement qui me manquera, mais ce que nous aurions pu encore nous donner* ».

[Page Facebook de l'auteur](#)

[Accès au livre](#)



Impact des politiques économiques européennes sur les migrations

Leïla Scheurette

Impact des politiques économiques européennes sur les migrations

Leïla Scheurette

Les Accords de Partenariat Economique (APE) entre l'Union européenne et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), dont l'application était prévue pour 2008 (!), sont encore, pour la plupart, en cours de négociations. Les États ACP tardent à les ratifier, sans doute parce que les impacts économiques sont susceptibles d'être néfastes pour le développement de leurs populations, en particulier pour l'Afrique de l'Ouest. Selon certains commentateurs, ils pourraient même entraîner un accroissement des migrations africaines ; les moyens de subsistance des populations étant gravement affectés par l'entrée en vigueur de ces accords. Est-ce la stratégie la plus adaptée pour l'UE, alors que sa politique de renforcement des frontières se radicalise ?

Avant les années 2000, l'accord-cadre qui régissait les relations UE-ACP, l'accord de Lomé, prévoyait un partenariat économique asymétrique et unilatéral avec les pays membres, parmi lesquels de nombreux pays classés comme « Pays les Moins Avancés » (PMA). Ces accords permettaient aux pays ACP d'exporter des biens vers l'UE sans barrières tarifaires ; ce qui signifie que leurs exportations, principalement des produits agricoles, n'étaient pas taxées sur le marché européen. Puisque leurs économies étaient, et sont encore, en cours de développement et qu'elles ne peuvent donc pas rivaliser avec l'UE, les exportations européennes vers les pays ACP devaient, quant à elles, être soumises à la taxation. Ces taxes, une fois prélevées, permettent des rentrées monétaires non négligeables, destinées notamment au financement des services publics tels que l'éducation ou la santé. Ces préférences unilatérales s'inscrivaient, en réalité, dans la conviction que l'UE, en tant que grande puissance, se devait de soutenir le développement économique des populations les plus vulnérables.

Le vent a désormais tourné. Avec l'entrée en vigueur de l'accord de Cotonou en 2000, les États européens, inquiets de l'avancée des puissances émergentes sur l'échiquier mondial et de leurs intérêts croissants pour les marchés ACP, ont décidé qu'il était nécessaire de transformer leur partenariat économique en mettant un terme aux préférences tarifaires. Transformation concrétisée par la création de zones de libre-échange entre l'UE et les ACP, portées par des accords bilatéraux : les APE. D'après l'UE, cette stratégie est inéluctable : les

préférences seraient contraires aux règles de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), car elles discriminaient d'autres pays en développement exclus du groupe ACP. Qui plus est, toujours selon les justifications européennes, les APE devraient permettre une meilleure intégration des États ACP au sein de l'économie mondiale. Supposition critiquable si l'on se réfère à la position de l'ancien directeur du département « Développement » au sein de la Commission, D. Firsch, qui souligne qu'historiquement aucun État en voie de développement n'a pu développer son économie en ouvrant totalement son marché (SOS FAIM, 2015).

Décrypter les enjeux des APE

Au total, il existe sept accords découpés régionalement parmi lesquels l'accord avec l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique centrale ou encore les pays du Pacifique. Si l'Union européenne prévoyait leur application dès 2008, après quasiment deux décennies de négociation, certaines parties rechignent encore à les signer. *Pourquoi ces APE, présentés par la Commission comme des accords « win-win », axés sur le développement, sont-ils autant critiqués et ravivent-ils les inquiétudes de la société civile ?* Tout d'abord, la relation UE-ACP est inéquitable, les partenaires ne sont pas en effet armés de la même façon : L'UE pèse environ [18 000 milliards de dollars de PIB](#) alors qu'au sein des États ACP, 33 pays font partie [des pays les plus pauvres au monde](#). Or, le partenariat économique a pour objectif d'ouvrir la quasi-totalité du marché ACP aux exportations européennes. Cela signifie que les produits des deux régions entreront en concurrence directe, pourtant les produits européens restent généralement plus compétitifs que les produits des pays partenaires. L'exemple le plus médiatisé est celui du lait (SOS FAIM, 2015).

Bien que soumis aux taxes, le lait en poudre produit en Europe et vendu en Afrique, comme au Sénégal, concurrence fortement le lait local qui reste plus cher compte tenu des difficultés rencontrées par les petits producteurs. En outre, le lait européen bénéficie de subventions européennes dans le cadre de la PAC — La Politique Agricole Commune — ce qui lui permet d'être vendu moins cher (SOS FAIM, 2015). Conséquemment, abolir les impôts, parfois déjà très faibles, prélevés sur les produits importés (actuellement de 5 % pour le lait en poudre) pourrait considérablement affecter les entreprises et producteurs locaux, et par conséquent l'emploi des travailleurs du Sud et leurs moyens de subsistance.

Enjeux alimentaires. Il est impossible d'occulter la question de la souveraineté alimentaire. Selon le [centre économique South Center](#), il existe un lien direct entre l'augmentation des importations en Afrique, le déplacement des productions et emplois locaux, ainsi que le manque d'accès à la nourriture des personnes pauvres et sans emploi. Ainsi, contrairement à ce qui est prôné par la Commission européenne, l'insécurité alimentaire ne se pose pas systématiquement en termes d'absence d'un produit sur le marché. L'augmentation des importations, tout en diminuant les prix des produits, peut paradoxalement rendre plus difficile l'accès à l'alimentation, en contribuant à la disparition des emplois locaux et donc des sources de revenus pour les ménages...

Un affaiblissement du financement public. Il est communément admis que la perte de rentrées fiscales induites par les APE et la libéralisation qu'ils entraînent déboucheront sur un manque à gagner conséquent dans les budgets étatiques. Pour nombre de pays ACP, ces recettes fiscales sont pourtant une rentrée nécessaire pour financer les services de l'État. D'après Miller (2005, 233), les pays dont le budget est fortement dépendant de ces recettes, parmi lesquels le Mali ou le Niger, devront assumer des coûts estimés, pour la totalité des pays ACP, en milliards de dollars.

Enjeux de développement. D'après la communication européenne, les APE permettront aux pays en voie de développement de renforcer leur économie et leur compétitivité sur la scène internationale. Pourtant, selon de nombreuses analyses, ces accords risquent au contraire de saper les efforts d'intégration continentale entrepris par l'Union africaine avec sa Zone de Libre-Echange Continentale (ZLEC). Qui plus est, ces accords risquent d'ébranler les secteurs agricole et industriel, et donc le développement des pays ciblés. Une alternative, mise en avant par certains chercheurs, serait de rendre proportionnel le niveau [d'ouverture des marchés en fonction des indices de développement](#) des pays partenaires africains. Ainsi, l'Union européenne pourrait exiger qu'un État ouvre son marché à autant de pour cent à condition que le développement du pays en question atteigne un niveau raisonnable. Cette alternative semble a priori plus judicieuse pour établir un partenariat économique dont l'objectif est le développement. Elle n'est malheureusement pas incluse dans les APE ; le degré et la date de l'ouverture totale des marchés sont préalablement fixés dans chaque accord.

Conséquences des incohérences européennes sur les migrations

Selon Milner (2005, 258), pour ajuster leur économie à cette libéralisation des échanges et éviter des situations alarmantes, les coûts auxquels feront face les Etats ACP sont estimés à 9 milliards de dollars. Entre précarisation du tissu économique local, appauvrissement des caisses publiques et atteintes à l'intégration continentale africaine, les risques qui pèsent sur le développement des pays les moins bien lotis sont donc conséquents. Pourtant, du point de vue européen, pour endiguer les migrations en provenance d'Afrique il faudrait s'attaquer « *aux causes profondes de la pauvreté* », celles-là mêmes qui poussent les individus à émigrer. Parmi ces causes on retrouve des conditions de vie souvent déplorables : un manque d'accès aux soins de santé, des moyens de subsistance insuffisants, l'impossibilité de fournir une éducation à ses enfants, etc. Or, la stratégie politique commerciale de l'UE ne semble pas être cohérente avec ses objectifs de développement fondés sur l'éradication de la pauvreté. Au contraire, pousser les Etats ACP à adopter des accords dont les bénéficiaires risquent pour la plupart de ne jamais dépasser les coûts estimés ne s'ancre ni dans une stratégie saine et réciproque de coopération au développement ni dans celle qui consiste à dire que développer l'Afrique diminuera les flux migratoires vers l'Europe. De fait, pour de [nombreux observateurs](#), les APE pourraient avoir pour conséquence « *un exode rural massif qui se traduira faute d'opportunité en immigration illégale en direction de l'Europe* ». Ce lien entre exode rural et migrations a par ailleurs été établi lors d'un [dialogue euro-africain](#), où les deux parties s'accordaient à dire que : « *Dans cette région, le renforcement du secteur agricole et le développement rural sont donc essentiels pour lutter contre la pauvreté, l'insécurité alimentaire et l'absence de perspectives d'emploi, qui sont à l'origine de mouvements migratoires vers les zones urbaines* ». Conséquemment, l'UE semble générer un cercle vicieux au travers de politiques incohérentes tiraillées entre, d'une part, le désir de réduire drastiquement l'immigration africaine sur le continent européen et, d'autre part, la volonté d'étendre ses exportations aux pays partenaires quitte à ébranler l'équilibre socio-économique déjà fragile des pays ACP, et par conséquent d'aggraver les « causes profondes » qui poussent des hommes et des femmes à chercher, ailleurs, un avenir meilleur.

Références

- SOS FAIM (2015), *UE-Afrique : APE, un partenariat économique de commun accord ?*, Bruxelles.
- Milner C. (2005), *An Assessment of the Overall Implementation and Adjustment Costs for the ACP Countries of Economic Partnership Agreements with the EU*, Bruxelles.



Quel traitement des migrations à l'ère post-Cotonou ?

Leila Scheurette

Quel traitement des migrations à l'ère post-Cotonou ?

Leila Scheurette

En 2020 sera remplacé un des cadres politiques les plus aboutis de la scène internationale qui lie l'UE aux pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique : l'accord de Cotonou). Si les négociations ne font toujours pas les gros titres, elles n'en sont pas moins primordiales. Notamment, parce qu'il unit une importante partie de la population mondiale — répartie à travers 28 pays européens et 75 pays africains, des Caraïbes et du Pacifique. Des droits humains au développement économique, en passant par la justice climatique et la lutte contre la pauvreté, les enjeux qui caractérisent les relations UE-ACP sont cruciaux. Ils risquent pourtant de voir leur importance amoindrie au profit d'un axe qui monopolise toujours davantage les négociations sur l'avenir de Cotonou : les migrations et la sécurité.

Au-delà de son étendue, l'importance de l'accord de Cotonou repose aussi sur son caractère juridiquement contraignant et sur les nombreuses institutions qui le portent, dont le Conseil des ministres et l'Assemblée parlementaire paritaire (APP), institutions composées d'autant de membres ACP qu'européens. Dans un monde globalisé, le partenariat UE-ACP demeure essentiel, car il permet à des pays, séparés parfois par des milliers de kilomètres, de s'entendre sur une multitude d'enjeux qu'ils soient politiques, commerciaux ou liés au développement. Pour comprendre l'importance des négociations et les obstacles qui en émergent, il faut souligner que cet accord est né dans un contexte postcolonial associant des États européens à leurs anciennes colonies, devenues indépendantes. Si l'accord actuel de Cotonou fut signé en 2000, son prédécesseur, [l'accord de Lomé](#), date de 1975. Par ailleurs, à l'époque, les migrations ne monopolisaient pas autant la politique extérieure de l'UE. Aujourd'hui pourtant, la lutte contre les migrations dites illégales est au cœur des négociations. Ceci pourrait même retarder la signature, car, selon certains États européens, l'article qui traite des migrations dans Cotonou est devenu obsolète et devrait être renforcé. À l'inverse, les pays ACP s'inquiètent du manque de réciprocité sur ce point et dénoncent une attitude dominante et asymétrique qualifiée par certains de « postcoloniale ».

Quelle destinée pour Cotonou ?

En premier lieu, ce qui marque les négociations post-Cotonou est la forme que devrait prendre le futur partenariat. Si, d'ici 2020, l'accord restait commun et identique pour tous les pays ACP, demain, il devrait être divisé, d'une part, en un socle commun, et d'autre part, en trois volets géographiques ; un pour chaque région : Afrique, Caraïbes et Pacifique. Selon l'UE, cette nouvelle structure se justifie par la disparité et les spécificités régionales des enjeux. Qui plus est, cette nouveauté permettrait de mieux négocier avec les entités régionales propres à chacun de ces volets. *A contrario*, selon certains porte-paroles du groupe ACP, dont l'Union africaine, cette configuration les diviserait et affaiblirait surtout leur capacité à peser sur les négociations face à la géante UE.

Concernant les migrations, les pays ACP, représentés par le négociateur en chef, le Togolais [Robert Dussey](#), refusent de voir le sujet monopoliser les discussions post-Cotonou au détriment d'autres enjeux tout autant, sinon plus, cruciaux pour le développement de leurs pays. Ils dénoncent par ailleurs une asymétrie du traitement des migrations dans les négociations avec un focus excessif sur les flux illégaux africains à destination de l'Europe, sachant que les [flux intra-africains](#) les surpassent largement. Quoiqu'il se décide, Cotonou ne semble toutefois plus être considéré comme le cadre le plus pertinent pour tacler les migrations dites illégales. D'une part, parce que les pays nord-africains ne font pas partie du groupe ACP, d'autre part, parce qu'en parallèle, l'UE et les pays partenaires aux sources de l'émigration ont mis en place d'autres cadres qu'ils considèrent dorénavant comme étant plus adaptés tels que le [Partenariat sur les Migrations](#). Cependant, de nombreux spécialistes et membres de la société civile continuent de s'inquiéter de la tournure que prend le partenariat UE-ACP. Au départ axé sur le développement des anciennes colonies, Cotonou ne semble pas résister aux pressions de certains membres européens qui demeurent obnubilés par la lutte contre les migrations illégales. Outre le danger d'occulter la coopération au développement, la lutte contre les migrants illégaux risque également de supplanter l'application des objectifs de développement durables en matière de migrations légales, ainsi que le [Global Compact](#) voté en 2018.

Les dessous de l'article 13 sur les migrations...

Dans sa forme actuelle, l'article qui traite des questions migratoires sous Cotonou, l'article 13, réaffirme le caractère obligatoire du droit international et des droits humains dans son exécution. Par ailleurs, les États signataires s'engagent à intégrer les personnes migrantes et à les traiter de manière équitable, sans discriminer les ressortissants qui travaillent légalement sur leur territoire. En outre, la lutte contre la pauvreté est ici abordée sous le prisme de la réduction des flux migratoires ; désormais au cœur des préoccupations liées au développement. En ce qui concerne l'immigration illégale, le Conseil des ministres (des pays ACP et de l'UE) est chargé de prendre position, et de se mettre d'accord sur le retour des migrants irréguliers dans leur pays d'origine, voire des apatrides ou même des personnes provenant d'un pays tiers. Enfin, l'article stipule que toutes les parties s'engagent à récupérer leurs ressortissants et à leur fournir des documents d'identité « appropriés » ; l'identification facilitant leur renvoi pour le pays d'accueil.

Il est à noter que ces accords de réadmissions sont d'une certaine manière indispensables pour les États, s'ils décident de réduire les migrations illégales. En effet, une personne ne peut être expulsée vers son pays d'origine qu'à condition que le pays en question donne [son approbation](#). Cette clause de réadmission, intégrée à l'accord de Cotonou, s'inscrit dans la volonté du Conseil européen d'inclure, dès les années 2000, une condition sur la réadmission dans d'autres types d'accords — qu'ils soient commerciaux ou de développement. Néanmoins, les attentes des Européens envers ces réadmissions n'ont jamais été comblées. Notamment parce que les pays ACP rétorquent que l'article 13 nécessite un accord bilatéral pour pouvoir véritablement entrer en vigueur. En 2010, l'UE a donc tenté de réviser ledit article afin de rendre le retour des migrants obligatoire et directement applicable. La révision s'est finalement soldée par un échec. Peut-on désormais craindre que les négociations actuelles ne remettent au goût du jour des revendications similaires ?

... et son évolution

Les négociations pour remplacer Cotonou après février 2020 sont déjà enclenchées et se basent sur deux documents qui contiennent les orientations choisies par chacune des parties, ACP et UE. Dans leur mandat de négociation, les pays ACP demandent que les réadmissions soient désormais basées sur un caractère volontaire. En outre, ils réclament que l'aide au développement, puisée dans le FED (Fonds européen de développement), ne puisse plus être utilisée comme condition pour renforcer et externaliser les frontières. En clair, il s'agit de mettre

un terme à la conditionnalité de l'aide au développement, sorte de chantage qui pousse les États ACP à empêcher les migrants d'atteindre les frontières de l'Europe en échange de l'accès aux aides financières pour des projets de développement.

Du côté de l'UE, les directives de négociations concernant les questions migratoires se divisent en deux parties. D'une part, les migrations sont traitées dans un socle commun à tous les pays ACP où l'on peut lire que l'UE s'engage à utiliser toutes les politiques nécessaires — qu'il s'agisse du développement, du commerce ou des visas — comme incitant pour réduire les migrations illégales. Cette tendance va clairement à contrecourant des attentes ACP susmentionnées. Concernant les accords de réadmission, point névralgique des pourparlers, l'UE « réaffirmera l'obligation juridique qu'ont les parties de réadmettre sans condition leurs propres ressortissants en séjour irrégulier sur le territoire d'une autre partie et d'assurer la bonne mise en œuvre de cette obligation ». Il est également noté que la réadmission doit se faire sans condition aucune et qu'un mécanisme doit être mis en place pour assurer les retours obligatoires des personnes considérées comme illégales.

D'autre part, les migrations sont également traitées dans les volets géographiques parmi lesquels le volet africain qui captive le plus l'attention de l'UE. On peut y lire que les intérêts africains et européens en matière de migrations sont « étroitement liés » et qu'il en ressort des aspects positifs. La rhétorique utilisée est similaire à celle du [Fonds fiduciaire pour l'Afrique](#) où l'objectif serait de s'attaquer aux « causes » de l'émigration. Par ailleurs, l'UE met l'accent sur la gestion intégrée des frontières, ce qui équivaut à une externalisation croissante des frontières. Malheureusement, la volonté d'endiguer les migrations illégales dépasse largement les trois points succincts qui sont dédiés aux migrations légales. Enfin, on peut sans doute regretter que le point porté sur la nécessité de protéger les personnes déplacées de force, parmi lesquelles les réfugiés, soit considéré comme « une question connexe ».

À présent, il reste à espérer que les négociations permettront un accord équitable et réciproque aidant l'émergence d'une nouvelle approche du traitement des migrations qui n'empiétera plus sur la coopération au développement, qui cessera d'alimenter la conditionnalité de l'aide publique — un chantage contre-productif pour la stabilisation des populations des pays ACP — et qui ne fera pas l'impasse sur la dimension humanitaire des migrations intra et intercontinentales.



**Les migrations internationales et le développement économique
L'exode des compétences et les envois de fonds des émigrés**

Nouvel ouvrage de Serge Feld

Ce livre réalisé en partenariat avec la chaire *Population, migrations and development* de l'UNESCO analyse les conséquences économiques des migrations internationales pour les pays de départ. Depuis 1990, le nombre total de migrants a augmenté de plus de 91 millions, soit plus de 60 % et s'élève actuellement à 224 millions. Les migrations internationales focalisent actuellement de vives controverses tant au niveau politique que parmi les analystes scientifiques. Le présent ouvrage s'efforce de déterminer si les migrations favorisent la croissance économique et le bien-être des populations des pays de départ. La problématique migration/développement s'articule autour de deux grands axes opposés. D'une part, l'émigration de personnels qualifiés, appelée également « exode des cerveaux » est généralement considérée comme un frein au développement de nombre de pays d'émigration. D'autre part, les transferts des économies des migrants vers leurs familles peuvent potentiellement constituer des ressources qui bénéficieraient à la population des pays de départ. Le nouveau livre du professeur Feld présente les données les plus récentes, expose les arguments divergents présentés dans les principales théories qui traitent respectivement de l'émigration de travailleurs qualifiés et des envois de fonds des migrants. Il analyse la réalité économique et sociale des pays d'émigration et évalue les politiques préconisées pour optimiser les relations migration-développement. Le tour des connaissances en cette matière présenté en un seul volume, en français, constitue, par ailleurs, une première. Ce livre comble par conséquent une lacune importante et offre une synthèse et une ouverture critique sur la littérature anglo-saxonne qui traite largement cette thématique.

La première partie de ce livre traite des migrations de personnels très qualifiés. Entre 2000 et 2010, au niveau mondial, le nombre de migrants disposant d'une éducation supérieure est passé de 18,3 millions à 32 millions de personnes. Le nombre de migrants des pays en voie de développement (PVD) vers les pays de l'OCDE a, quant à lui, augmenté durant ces 10 années de 10,6 millions à 19,7 millions. Les arguments négatifs des théories concernées par le « brain drain » portent sur les pertes de production et de main-d'œuvre qualifiée, le gaspillage des investissements publics en éducation supérieure et la diminution des recettes fiscales. Inversement, parmi les arguments favorables, on retient le transfert de connaissances techniques et scientifiques vers les pays d'origine, l'augmentation du niveau d'éducation et les retombées des réseaux internationaux et les bénéfices recueillis lors des retours des migrants. Un chapitre traite en détail de l'émigration de personnel médical des PVD vers les pays développés. À partir des données les plus récentes, on mesure l'impact de ces départs sur le volume de la main-d'œuvre médicale des PVD, sur le niveau de la santé de la population, sur le coût de la formation des médecins, ainsi que sur la qualité et l'efficacité des infrastructures de santé publique.

La croissance considérable des envois de fonds et leurs conséquences sur le bien-être des populations des pays de départ sont examinées dans la deuxième partie. Cette problématique occupe, elle aussi, une place privilégiée dans la démarche visant à intégrer les causes et les conséquences des mouvements migratoires dans la panoplie des politiques de développement. Entre 1995 et 2015, les transferts annuels des migrants sont passés de 101 milliards de \$ à 582 milliards de \$. Pour les seuls PVD, en 20 ans, l'augmentation est de 780 % passant de 55 milliards à plus de 435 milliards en 2015. Cette croissance est 15 fois supérieure à celle du nombre de migrants. Ces sommes dépassent désormais l'Aide publique au développement et les investissements directs extérieurs.

Ces transferts améliorent le niveau de vie des familles en diminuant la pauvreté, en réduisant les inégalités, en améliorant la situation sanitaire, en augmentant le niveau de l'éducation et en favorisant le statut des femmes. Parmi les autres effets positifs, on examine la fonction stabilisatrice des envois de fonds et l'amélioration des comptes extérieurs. Par contre, les envois monétaires induisent aussi des effets négatifs sur l'offre de travail. On analyse l'émergence des initiatives de nombreux agents et institutions qui ont pour mission d'intégrer et d'articuler les envois de fonds au cœur des politiques de développement.

Ce livre s'adresse aux étudiants en économie, démographie, sociologie et science politique qui abordent les problématiques des causes et des conséquences des migrations internationales en articulation avec le sous-développement. Il se destine également aux chercheurs, aux enseignants, aux acteurs de l'éducation permanente et à tout citoyen interpellé les questions migratoires. Surtout, il présente l'état de la question le plus récent et le plus complet pour les agents des institutions nationales et internationales, des ONG, des associations actives dans le domaine des migrations et du développement.

Serge Feld est professeur émérite de l'université de Liège où il était titulaire des chaires d'économie générale, d'économie du développement et de démographie économique. Ses domaines de recherche principaux concernent l'analyse démographique, la population active et l'articulation entre les migrations internationales et le développement.

[Serge Feld \(2019\), *Les migrations internationales et le développement. L'exode de compétences et les envois de fonds émigrés*, Préface de J. Grinblat et Y. Charbit, Collection « Populations », Éditions de l'Harmattan, Paris, 242 pages.](#)



Enfants migrants : réalités migratoires et enjeux de l'accueil

Morgane Devries

Enfants migrants : réalités migratoires et enjeux de l'accueil

Morgane Devries

L'objectif de cette analyse est d'évaluer la place des enfants dans la migration en apportant un état des lieux chiffré succinct des réalités ainsi que certains facteurs de freins à leur intégration dans la société d'accueil et au respect de l'intérêt supérieur de l'enfant. À travers l'analyse de données empiriques et de rapports dédiés à la question, il s'agit d'identifier les éléments des parcours migratoires et de gestion de l'accueil qui fragilisent le bien-être de l'enfant migrant. La discussion des observations donne lieu à l'émission d'une série de réflexions en termes d'intervention sociale et de recommandations pour les décideurs politiques.

Le sort des enfants migrants : une urgence européenne

En septembre 2015, le corps d'un garçon âgé de trois ans recueilli par la mer et déporté par les courants sur la plage de Bodrum en Turquie a fait la une des journaux. La mort du petit Aylan, étendu sur le sable à quelques mètres de son frère et de sa mère, est le symbole d'une urgence migratoire. Cette urgence se reflète entre autres, par les nombreux naufrages d'embarcations de migrants cherchant à fuir leurs pays pour des raisons de survie, en quête de stabilité et de liberté. Et pour cause, depuis 2014, l'Organisation Internationale des Migrations recense plus de 16 862 morts et disparus en Méditerranée, dont la grande majorité en Méditerranée centrale. *Si l'attention médiatique qui a suivi ces événements tragiques fut d'une ampleur certaine, les politiques menées par l'Union européenne concernant la gestion des migrants morts en mer ou celles prévalentes pour l'accueil des migrants sur le territoire européen et leur procédure de reconnaissance posent, quant à elles, de nombreuses questions.*

Si cette « crise » migratoire semble susciter des inquiétudes dans le chef des pays européens et de leurs concitoyens, en témoigne à ce propos la montée de discours anti-immigration assumés et revendiqués, il n'en reste pas moins que les chiffres attestent d'une toute autre réalité. En effet, parmi les réfugiés, en ce compris les enfants migrants, l'UNICEF indique qu'ils trouvent

majoritairement un accueil, somme toute précaire et instable, en Asie (50 %) et en Afrique (32 %) contre une minorité découvrant l'exil en Europe (16 %). Aussi, malgré la nécessité de penser à la fondation de politiques de migrations et d'intégration au sein de nos pays, l'arrivée de migrants se doit d'être relativisée au vu des flux mondiaux, mais aussi de la proportion majoritaire de l'immigration intra-européenne.

Dans ce contexte, les enfants migrants soulèvent des préoccupations de plus en plus soutenues, notamment dans le chef des organismes et acteurs de l'intervention sociale et de défense des droits de l'enfant. Selon l'UNICEF, la moitié des réfugiés de par le monde sont des enfants : ils sont près de neuf millions au total à avoir fui leurs pays et à vivre loin de chez eux pour des raisons de conflits, de pauvreté ou encore de violence (UNICEF, 2018). En raison de leur augmentation croissante et des situations de vulnérabilité qu'ils traversent, des organismes tels que l'UNICEF attirent plus particulièrement l'attention des politiques de l'UE au sujet des enfants migrants. Selon les chiffres de l'UNICEF, entre 2010 et 2015, le nombre des enfants réfugiés aurait augmenté de plus de 77 %. Près d'un enfant sur 200 dans le monde est aujourd'hui un enfant réfugié et près d'un migrant africain sur trois est un enfant (UNICEF, 2016a, 1). En 2015, les données d'Eurostat indiquent un nombre total de mineurs étrangers non accompagnés (MENA) ayant demandé l'asile en Europe qui est d'environ 96 000. En 2016, sept enfants sur dix demandeurs d'asile en Europe ont fui les conflits en Syrie, en Afghanistan et en Irak. Cette même année, les données d'Eurostat mentionnent près de 396 740 enfants qui ont demandé l'asile en Europe. Si presque l'ensemble des déplacements de réfugiés et de migrants vers l'UE semblent facilités par des passeurs qui s'inscrivent dans le cadre de réseaux criminels, il s'avère que près d'un demi-million d'enfants auraient eu recours à des passeurs à un moment donné de leur trajet vers l'Europe (UNICEF, 2016a, 1).

Les perspectives de diminution de ces chiffres sont quant à elles presque nulles, c'est pourquoi la prise en compte des spécificités de ces enfants et de leurs vulnérabilités dans l'encadrement des politiques migratoires et dans le soutien aux actions locales destinées à l'accueil des migrants s'avère plus que nécessaire. Du reste, l'absence d'une politique migratoire bien définie comme dans d'autres pays (IRFAM, 2019) et le durcissement des législations qui régissent les demandes d'asile et les migrations en Belgique, ces dernières années, ont des conséquences importantes quant au respect des droits des

enfants migrants qui arrivent accompagnés ou non de leurs familles, dans l'espoir d'un avenir meilleur.

Un bref panorama des enfants migrants en Belgique

L'arrivée d'enfants migrants primo-arrivants et les situations contrastées qui les caractérisent soulèvent ainsi de multiples enjeux en termes d'accueil pour les autorités belges. Bien évidemment, des enfants en situation de migration peuvent suivre des voies légales et apaisées d'accès au territoire belge. Toutefois, le cas d'enfants pris dans la tourmente d'un exil bousculé alerte les pouvoirs publics autant que les acteurs sociaux et associatifs travaillant auprès du public migrant. À quelles réalités la Belgique fait-elle face ? En quoi ces dernières nous permettent de mieux appréhender la place de l'enfant dans le cadre de politiques migratoires ?

En Belgique, près de 30 % des demandeurs d'asile sont des enfants qui, soit fuient leur pays avec leurs familles, soit fuient seuls ou se retrouvent seuls une fois arrivés sur le territoire belge. Si près de quatre sur cinq d'entre eux migrent en famille, un cinquième sont des MENA et arrivent seuls sur le sol belge. Les données d'Eurostat mentionnent plus de 12 100 demandes d'asiles déposées par des enfants en 2015, dont 3100 par des mineurs non accompagnés (UNICEF, 2016a, 1). En 2016, on constate une baisse notable de ces chiffres puisque l'on recense 4960 demandes d'asile déposées pour des enfants. Malgré cette baisse, une forte d'augmentation de demandes a de nouveau été observée durant l'été 2017 concernant tant les familles que les MENA, ces derniers arrivant de plus en plus jeune (jusqu'à moins de douze ans) sur le territoire national. En 2017, 33 % des demandes enregistrées pour motif de protection internationale concernaient des mineurs (Myria, 2018, 42).

Si les demandes d'asile effectivement enregistrées nous donnent un certain portrait de la situation des enfants migrants, notons pour le cas des MENA que près de la moitié d'entre eux n'introduisent pas de demandes pour de multiples raisons ; allant de la crainte d'être renvoyés dans leur pays d'origine, au manque d'information à leur disposition pour effectuer les démarches nécessaires, ou encore leur volonté de rejoindre un autre pays européen, comme c'est couramment le cas pour l'Angleterre. En 2017, on note 928 MENA ayant bénéficié d'une reconnaissance de protection internationale dont les trois quarts venant de l'Afghanistan. Du reste, on constate, depuis 2015, une diminution du nombre de MENA reconnus demandeurs d'asile : ils étaient

734 en 2017 contre 1021 en 2016 et 2544 en 2015. Ceci s'explique en partie par la diminution générale du nombre de demandes et d'immigration enregistrées que nous venons de mentionner, mais aussi en raison de la diminution du nombre de reconnaissances de ce statut. En effet, le test destiné à déterminer l'âge de l'enfant tend à exclure une partie d'entre eux de la catégorie de mineur.

Certaines données peuvent également éclairer les modalités d'accueil en centre fermé. D'après le Comité aux droits de l'enfant, 22 jeunes se déclarant MENA ont été placés en centre fermé durant la détermination de l'âge (maximum trois jours, prolongeable d'autant de jours) en 2014 (CDE, 2017, 38). En 2015, 54 familles avec enfants ont été placées en centre fermé pendant maximum 48 h. En raison de la législation relative à la détention d'enfants prévalant à cette période, les familles avec mineurs qui sont maintenues dans un centre fermé ne le sont que pendant quelques heures et dans une chambre spécifique : soit dans l'attente de leur transfert le jour de leur arrivée vers un lieu d'hébergement ; soit dans l'attente de leur éloignement pour éviter des transferts très tôt au matin vers l'aéroport. Toutefois, des mesures prises dès 2018 réintroduisent cette possibilité d'enfermement, comme nous le verrons ci-après.

Enfin, notons que depuis quelques années, les capacités d'accueil et de protection ont été renforcées, principalement pour répondre à l'augmentation du nombre d'enfants migrants non accompagnés et aux besoins d'encadrement y afférent. D'après les données du Comité aux droits de l'enfant, on recensait, de 2010 à 2015, 240 tuteurs destinés à supporter la tutelle l'ensemble des MENA présents sur le territoire belge (CDE, 2018, 40). En 2016, ce chiffre est passé à 633 tuteurs, sans compter le nombre de citoyens bénévoles et pour partie membres de la Plateforme citoyenne accueillant chez eux des MENA pour les accompagner dans leurs démarches. Toujours selon ce même rapport, le nombre de places d'accueil spécifiques pour MENA a également augmenté, passant de 800 à près de 3000 places dans le courant de l'année 2015 (CDE, 2018, 40). Dans une première phase de l'accueil, il s'avère que les MENA sont hébergés dans des centres d'observation et d'orientation. La capacité de ceux-ci serait passée de 115 places à 495 places en 2015. Ensuite, les MENA sont généralement orientés vers les structures collectives d'accueil du réseau Fedasil, et dont le nombre de places pour MENA y a également augmenté, passant de 585 places en 2015 à 2 162 places en 2016 (CDE, 2018, 41).

Les dispositifs destinés à accueillir les enfants migrants, notamment lorsque ceux-ci ne sont pas accompagnés, ont donc connu des évolutions parallèlement à l'augmentation du nombre d'enfants migrants ayant effectué des demandes d'asile. Si l'investissement financier de l'État est à souligner pour répondre aux enjeux de l'accueil, l'appareil législatif prend une toute autre posture.

Enjeux de l'accueil des enfants migrants

Depuis quelques années, on peut déplorer que le durcissement de la législation concernant l'asile et la migration ait des effets auprès d'enfants migrants. Cette politique contrevient aux droits prévus par la Convention relative aux droits de l'enfant ou la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés. Entre autres, notons le durcissement des règles pour le regroupement familial effectif depuis la loi du 8/07/2011, le durcissement de la reconnaissance du statut de MENA ou encore le renouvellement des centres fermés par l'arrêté royal du 1/08/2018 pour familles avec enfants ayant reçu l'ordre de quitter le territoire. Il s'agit d'autant de freins au droit de vivre en famille, à la non-discrimination et à la protection de la dignité humaine.

La réunification familiale. Si garantir une vie familiale semble être le meilleur moyen pour protéger les enfants et leur donner un statut juridique, le durcissement des conditions de reconnaissance est un obstacle à leur intégration dans le pays d'accueil. Le regroupement familial est une procédure de séjour qui permet aux personnes d'origine étrangère ayant un membre de leur famille (nucléaire) vivant en Belgique de venir le rejoindre sous couvert de certaines conditions. Il s'agit de la voie principale d'immigration, ce qui explique la volonté du législateur de restreindre les conditions de son obtention, notamment face au risque de mariage de complaisance. Néanmoins, il s'avère que cette procédure concerne aussi les enfants des migrants, en ce compris ceux nés sur le sol belge. D'après l'Office des Étrangers (OE), les enfants représentent la grande majorité des regroupements familiaux, qu'ils soient internes ou non à l'UE. Si ces regroupements représentent, en 2016, près de 50 % des premiers titres de séjour délivrés à des ressortissants de pays tiers, le nombre de premiers titres délivrés suite à l'octroi du statut de réfugié ou de la protection subsidiaire a augmenté : leur part est passée de 5 % à 17 %. Les migrations familiales mettent en exergue une présence de plus en plus importante d'enfants qui arrivent accompagnés ou non en tant que demandeurs d'asile et l'augmentation des regroupements familiaux avec des bénéficiaires

d'une protection internationale en Belgique. En effet, au cours de l'année 2016, « 3 259 premiers titres de séjour ont été délivrés dans le cadre du regroupement familial à des membres de la famille d'un réfugié (90 %) ou d'un bénéficiaire de la protection subsidiaire (10 %). » (Myria, 2018, 78). La majorité des personnes ayant bénéficié de ce type de titres, en 2016, sont de nationalité syrienne (46 %), irakienne (14 %), palestinienne (9 %) et afghane (7 %). Ceci montre l'importance de considérer l'asile comme un processus familial, comme le suggère le règlement Dublin III qui contient, parmi des critères d'examen de la demande d'asile des dispositions spécifiques pour le respect de l'unité familiale. Cette unité semble être prise en tension : alors qu'elle permet de garantir stabilité et protection à l'enfant, elle est freinée dans l'ignorance de l'intérêt supérieur de l'enfant. « *Les procédures de réunification familiale, y compris le transfert de demandes d'asile pour réunir la famille, sont extrêmement longues. Ce qui expose les enfants à de nombreux risques de violence, d'abus et d'exploitation, car ils sont séparés de leur famille. En Belgique, le droit des étrangers à se marier et à vivre en famille a fait l'objet de restrictions successives ces dix dernières années* » (UNICEF, 2016a, 3). « *Lorsque l'enfant est avec ses parents, les possibilités qu'ils ont de régulariser leurs statuts sont très limitées, et de plus en plus d'États ont tendance à favoriser le renvoi de ces familles dans leur pays d'origine. Dans de nombreux cas, la décision concernant le renvoi des parents s'applique automatiquement à l'enfant, et qu'un tel renvoi soit dans l'intérêt supérieur de l'enfant concerné — ou non — est peu pris en considération* » (UNICEF, 2016 b, 2).

Le statut des MENA. Dans le cas d'enfants arrivants seuls sur le territoire belge, la procédure de reconnaissance du statut MENA est cruciale. En effet, c'est à partir de ce statut que sera définie la réglementation qui leur sera appliquée et la protection dont ils pourront bénéficier. En attendant l'obtention de leur régularisation, des enfants se trouvent dans l'illégalité. Les MENA, quant à eux, bénéficient d'emblée d'un permis temporaire de séjour jusqu'à leurs dix-huit ans et ne sont donc pas *a priori* renvoyés dans leur pays. Toutefois, une fois que la date arrive à son terme, ces derniers peuvent être renvoyés moyennant le respect de certains critères défendus par la Directive européenne sur le retour : à destination d'un membre de famille, d'un tuteur désigné ou d'une installation adéquate dans l'État de retour. En 2015 et 2016, ce sont 8002 signalements de MENA qui ont été effectués par le Service des tutelles. Cette reconnaissance permet au jeune mineur de bénéficier d'une

représentation légale, par la désignation d'un tuteur qui se chargera de son accompagnement juridique, c'est-à-dire de défendre ses droits et ses intérêts. En outre, le jeune pourra accéder à une mutuelle (sous certaines conditions), à la scolarité, à une demande d'asile et à un logement (CDE, 2015). Comme pour d'autres procédures, l'identification de l'âge d'un MENA se fait, dans un premier temps par le biais des documents officiels dont il dispose et/ou des renseignements qu'il transmet au Service de tutelles ou l'OE. Or, l'on sait à quel point le chemin de l'exil rend compliqué la sauvegarde d'effets personnels et que les renseignements transmis sont soumis à des degrés d'appréciation et/ou d'interprétation divers. Si un doute quant à l'âge de l'enfant subsiste, celui-ci se trouve alors soumis à un test médical. À cet égard, les données indiquent que les estimations d'âge effectuées sur base de tests osseux ont fortement augmenté depuis 2015, passant de 300 à 400 en moyenne jusqu'en 2014 à près de 1300 en 2016. D'après le Comité aux droits de l'enfant, les professionnels de terrain estiment que cette augmentation n'est pas due à l'augmentation du nombre de MENA en tant que tel, mais au durcissement de l'accueil au travers de procédures de vérification plus assidues. En effet, depuis quelques années, de nombreux professionnels de la santé interpellent des associations de défense des droits humains et de l'enfant, car ils se trouvent souvent face à un jeune qui a été déclaré adulte par l'autorité compétente alors qu'ils estiment de leur côté qu'il s'agit en réalité d'un mineur. Des inquiétudes et formes de méfiance sont ainsi exprimées à l'égard d'une procédure relativement peu fiable et soulèvent des questions quant au respect des droits fondamentaux et à l'accessibilité à des services d'aide liés au statut.

La détention des enfants en centre fermé. Les enfants arrivés en famille dont les demandes d'asile n'ont pas été acceptées se trouvent dans l'attente d'une expulsion. Depuis peu, les familles accompagnées d'enfants mineurs peuvent de nouveau être placées en centre fermé. Or, l'État belge n'enfermait plus des enfants sur base de leur statut migratoire et/ou de leur illégalité depuis 2008 et des alternatives à la détention avaient alors été mises en place. Certes, une loi promulguée en 2011 autorise l'enfermement des familles avec enfants, mais à certaines conditions : dans un lieu adapté aux besoins des familles, pour une durée aussi courte que possible. Même si la détention n'est pas formellement interdite, la pratique avait été suspendue depuis une dizaine d'années, car la Belgique avait été condamnée pour cette raison par la Cour européenne des Droits de l'Homme. Durant la mandature Charles Michel, le Gouvernement

s'est attelé à la construction d'un centre de détention pour familles en situation illégale sur le territoire dans l'attente d'un renvoi dans leur pays d'origine. Dès le 27/10/2016, le Secrétaire Générale à l'Asile et à la Migration avait inscrit dans sa note de politique générale que les « *logements fermés pour les familles avec enfants allaient être construits à proximité du centre 127 bis* ». Comme l'explique le Délégué Général aux Droits de l'Enfant (DGDE), le Gouvernement semble appuyer sa décision moins sur le risque de disparition en tant que tel que sur le taux de réussite des départs vers le pays d'origine qu'offre la détention en centre : 40 % des départs seraient réussis depuis les « maisons de retour » contre 79 % depuis les centres de rétention (DGDE, 2018, 31). Dans un courrier daté du 5/6/2018, le Commissaire aux droits de l'homme a pourtant écrit une lettre au Secrétaire d'État afin de lui rappeler que « *les enfants ne devraient jamais être détenus en raison de leur statut migratoire ou de celui de leurs parents. Même lorsque la détention se fait dans des conditions matérielles adaptées et pour une courte durée* » (DGDE, 2018, 32). Le 4/07/2019, le Conseil d'État a suspendu l'exécution de l'arrêté royal organisant la détention de familles avec enfants dans les unités familiales du centre 127bis. La motivation de cette suspension résulte des nuisances sonores dues à la proximité du centre avec l'aéroport, considérant que l'organisation du centre fermé ne peut pas garantir la vie de famille et la vie privée des familles qui y sont enfermées. Si le motif permet de suspendre la présence de familles, il ne remet pourtant pas en cause les dangers d'une telle pratique d'enfermement sur la santé mentale des enfants, et ce, alors que de nombreuses études ont déjà démontré les conséquences néfastes de la détention et de leurs effets sur la survenance de troubles psychologiques comme la dépression, l'anxiété ou des troubles du sommeil.

La gestion de l'accueil

L'accompagnement et la gestion de l'accueil des enfants migrants nécessitent d'être pensés dans l'intérêt supérieur de l'enfant au travers d'une politique migratoire cohérente. Pour ce faire, il importe de prendre en compte la parole des enfants migrants concernant leurs expériences d'exil. En effet, améliorer les pratiques d'intervention sociale dans le cadre de politiques migratoires suppose une analyse fine des besoins des intéressés et de ce qu'ils pensent du respect de leurs droits. Les résultats du rapport de l'UNICEF « *What do you think ?* » (2018) ayant recueilli la parole de 170 enfants migrants (entre huit et

dix-huit ans) accompagnés ou non de leurs familles permettent d'éclairer la manière dont les procédures d'accueil impactent les réalités de ces enfants et les voies d'action sociale à investiguer.

Le chemin de l'exil. Pour de nombreux enfants migrants, quitter son pays n'est pas un choix, mais une nécessité. La plupart d'entre eux fuient en compagnie de leurs familles les guerres qui y sévissent. Ce sont principalement des enfants venus de Syrie, d'Irak ou d'Afghanistan. Si tous n'ont pas fait l'expérience de la guerre, les formes de violence sont toutes présentes : il peut s'agir de violences entre ethnies, intrafamiliales, ou encore la criminalité qui les installent dans des climats constants d'insécurité, laissant place à des traumatismes. Cette insécurité est aussi le fait de la pauvreté et de l'absence de perspectives d'avenir. En l'absence de voies légales, les enfants se trouvent sur un chemin migratoire périlleux puisqu'ils sont alors embarqués dans des réseaux mafieux inévitables et remettent leur survie aux mains de passeurs. La vulnérabilité des enfants dans le chemin de l'exil est d'autant plus présente lorsqu'ils sont seuls : soit parce qu'ils perdent leurs parents durant le parcours, soit parce qu'ils ne sont pas accompagnés dès le début. La crainte nourrie dans leur pays d'origine se conjugue d'une peur d'un trajet dangereux où l'exploitation de leurs vulnérabilités fait légion. Celle-ci perdure dans les pays de transit où les enfants sont placés dans des camps de réfugiés, comme en Turquie ou en Grèce.

L'arrivée en Belgique et l'attente d'une reconnaissance. À la fin d'un voyage — pouvant aller de quelques mois à quelques années —, les enfants migrants font l'expérience d'un soulagement, d'une liberté et de la sécurité. S'ils expriment de la gratitude envers la Belgique pour son accueil, celui-ci est aussi empreint d'expériences négatives. En effet, les enfants semblent tout aussi confrontés que leurs parents à du racisme et à de la stigmatisation du seul fait d'être réfugié ou demandeur d'asile. De plus, même si ces enfants sont arrivés dans un climat calme qui leur apporte du bien, il n'en reste pas moins que l'absence de prévisibilité quant à la durée de leur séjour en Belgique les affecte. Le fait de ne pas pouvoir anticiper et savoir s'ils seront autorisés ou non à y rester pérennise leur sentiment d'angoisse. Aussi, la complexité des procédures et le délai qu'elles prennent sont des problèmes. Le manque d'information délivrée dès leur arrivée est un élément largement déploré. Dans le cas d'enfants non accompagnés, l'attente de cette décision de reconnaissance est d'autant plus difficile à vivre, de même que pour ceux qui, au fil des ans, se sont socialisés en Belgique. À l'instar de leurs parents,

l'attente d'une décision, pouvant durer des années, impacte considérablement leur équilibre psychique et leur capacité à se projeter dans l'avenir : certains ne savent pas quoi faire de leur vie, d'autres ont des difficultés à se concentrer sur leurs études. Dans les étapes de la procédure, les enfants déplorent les défaillances de l'interprétariat et expliquent que certaines personnes comprennent mal leurs histoires ou interfèrent d'emblée dans leurs procédures. Le test de leur âge est mal vécu parce qu'il symbolise une forme de défiance à l'égard de leur histoire et amène de la confusion quant à leur propre vécu.

Le besoin d'un noyau familial et relationnel solide. Les enfants arrivés sur le sol belge en compagnie de leurs parents témoignent de l'importance de pouvoir être accompagnés et soutenus par leur famille durant ce parcours. Pour ceux qui sont venus seuls ou qui ont été confrontés à la perte de leurs parents en cours de route, les traumatismes, la peur et le déracinement sont vécus différemment. La présence, l'écoute et le soutien de parents dans leur quotidien sont des manques par rapport à leur besoin d'être rassuré, de raconter et d'exprimer leurs émotions. Face à ce manque, les enfants arrivés sans leur famille expriment l'envie d'être réunis. Or, comme le témoignent nombre d'entre eux, la procédure de regroupement familial est complexe et les démarches administratives ne sont pas en adéquation avec leurs réalités : leur famille peut être éclatée dans plusieurs pays différents, les documents de preuve parfois impossibles à retrouver. S'il ne leur est pas possible de réunir leur famille dans des délais raisonnables, les enfants mettent en avant l'importance de bénéficier d'une famille de parrainage ou une institution/association référente qui puisse les épauler. En l'absence d'un tel appui, certains enfants se trouvent effectivement seuls à entamer des démarches auprès de l'OE et sont isolés dans les étapes de procédures à suivre. De plus, de nombreux MENA déplorent l'offre inégale de tuteurs et d'avocats, mais aussi la fluctuation de leurs personnes de référence. Or, ces derniers ont besoin de stabilité susceptible de leur apporter équilibre et cohérence dans leurs parcours. À côté de ces démarches, la mobilité et la débrouillardise sur le chemin de ces institutions deviennent de vraies difficultés sans l'accompagnement d'un tuteur. Parfois, c'est la qualité relationnelle avec les tuteurs qui est déplorée par ces enfants : le manque de confiance et d'écoute en est la principale raison.

Les centres d'accueil et sphères de socialisation. Dans l'attente d'une reconnaissance, les enfants se trouvent en grande partie dans des centres d'accueil. Si les mesures gouvernementales ont permis d'augmenter la

capacité de tels centres, le quotidien des enfants en leur sein n'est pas toujours positivement vécu. Un des éléments mis en avant est le risque de changement répétitif de centres et les possibilités d'activités en dehors de ces espaces. En effet, si les enfants sont désormais dans des lieux sécurisés, l'argent de poche dont ils bénéficient, l'entre-soi qui y règne et la promiscuité sont autant d'aspects qui semblent impacter leur santé psychologique. Les enfants expliquent généralement être isolés de la société en raison du manque de mobilité induite par leur précarité financière. *A contrario*, l'école est un levier d'émancipation positivement mis en avant. Certains d'entre eux maîtrisant le français et n'ayant pas été déscolarisés ont la possibilité de suivre leur scolarité dans des classes ordinaires. Dans le cas contraire, les enfants sont orientés vers des classes DASPA (côté francophone) et OKAN (côté néerlandophone). Étant donné leur perception de l'école comme source d'espoir et de stabilité, il importe néanmoins de tenir compte des difficultés que ceux-ci peuvent rencontrer dans le cadre de leur apprentissage en raison des traumatismes qu'ils ont vécus, mais aussi des réalités de l'accueil et des stress qu'ils occasionnent.

Conclusion

Notre analyse concernant la place des enfants migrants a permis de dresser un portrait chiffré de l'enjeu que soulève cette problématique. Si l'urgence migratoire alerte les professionnels de l'intervention sociale et les amène à se positionner face aux décisions politiques, c'est parce que l'évolution des législations, européennes et belges, semble plutôt s'opérer au détriment de l'intérêt de l'enfant et du respect de ses droits fondamentaux. En effet, l'analyse démontre l'importance pour ce public de pérenniser des liens avant, durant et après le chemin de l'exil, passant principalement par la préservation d'un cocon familial, la garantie d'une stabilité de long terme et la reconnaissance juridique sur le territoire belge. Or, l'on retient des différents rapports la fragilisation du droit des enfants migrants à vivre en famille par le renforcement des conditions d'accès au regroupement familial; la complexification des procédures de demandes d'asiles et le délai des démarches à effectuer qui renforce des inégalités entre enfants, selon s'ils sont ou non accompagnés; ainsi le renforcement de l'isolement de ceux-ci vis-à-vis de la société d'accueil et d'une tendance à la pénalisation de leurs situations d'illégalité. Pourtant, en partant à l'écoute de leurs besoins, on se rend compte

de la nécessité de repenser les politiques migratoires pour qu'elles puissent articuler une transversalité dans l'accompagnement, en vue de garantir un équilibre psychologique et un avenir pour ces jeunes endeuillés par l'exil.

Rapports consultés

- « Avoir une politique d'immigration ? Impacts sur les droits et l'emploi des migrants », Étude de l'IRFAM, 2019, auteur : Ludwig Brosse.
- « Déracinés : une crise de plus en plus grave pour les enfants migrants et réfugiés », Rapport de l'UNICEF sur les enfants migrants et réfugiés dans le monde, UNICEF Belgique, 2016a.
- « Droits de l'enfant. Le délégué général », Rapport annuel 2017-2018, Délégué général de la Communauté française aux droits de l'enfant, 2018.
- « Examen des rapports soumis par les États parties en application de l'article 44 de la Convention. Cinquième et sixième rapports périodiques des États parties attendus en 2017 », Comité des droits de l'enfant, 2017.
- « Les enfants migrants et réfugiés en Belgique prennent la parole. », Rapport « *What Do You Think?* », UNICEF Belgique, 2018.
- « Les migrations en chiffres et en droits 2018 », Myria, 2018.
- « Réfugié et migrant. Crise en Europe », Analyse et recommandations concernant le retour des enfants et le contrôle aux frontières, UNICEF Belgique, 2016 b.



*Migrations masculines
par mariage : impacts
psychologiques*

Ertuğrul Taş

Migrations masculines par mariage : impacts psychologiques

Ertuğrul Taş

Cet article résume des observations cliniques réalisées auprès d'hommes turcs venus en Belgique par mariage. Pour beaucoup de ces hommes, l'immigration matrimoniale représente des difficultés importantes en termes de maîtrise de la langue de la région d'installation, d'accès à l'emploi, à un réseau social et, par conséquent, la dépendance de leur belle-famille ou de l'aide sociale. Il n'est pas rare que cette situation débouche, à terme, sur une déstabilisation identitaire, voire, selon eux, une « inversion des rôles au sein de leur couple ». Ces rencontres cliniques nous ont questionnés sur l'origine de ces troubles et sur le lien entre souffrance et mariage en contexte d'immigration. Dans un contexte de fermeture à l'immigration, le regroupement matrimonial reste une des voies principales de migration vers l'Europe, en particulier au sein de la diaspora turque. Les implications de cette situation sur les femmes immigrées sont abondamment étudiées, alors que l'observation de la situation des hommes est très rare. Pour comprendre et accompagner ces hommes, il semble nécessaire de poser un regard anthropologique sur les pressions qu'ils subissent dans le passage du contexte d'origine vers celui d'immigration.

Des enjeux économiques, politico-sociaux, familiaux, psychologiques et personnels peuvent pousser les individus, les couples, les familles et les groupes à se chercher une nouvelle terre d'accueil. Dans cette dynamique migratoire, le mariage et le regroupement familial permettent aux personnes de s'installer légalement dans un pays étranger. De leur côté, il arrive que des communautés immigrées instrumentalisent le mariage pour rendre possible l'arrivée dans leur pays d'installation de personnes proches et apparentées.

La population turque, principalement masculine, est arrivée en Belgique suite aux accords bilatéraux signés en 1964 avec la Turquie (Manço, 2000). Dans un premier temps, le regroupement familial a été motivé pour des raisons économiques et démographiques. L'arrivée des femmes et des enfants par le

regroupement familial à partir des années 70 a permis de constituer et structure communautaire en immigration et engendré de nouvelles générations (Schoonvaere, 2013). À partir des années 90, le mariage des jeunes (h/f) issus de l'immigration avec des personnes vivant en Turquie fut un facteur de développement démographique, ainsi qu'une modalité de transmission de la culture d'origine (Godelier, 2009). Aujourd'hui, 250 000 personnes d'origine turque vivent en Belgique, un quart est composé de migrants matrimoniaux (Manço et Taş, 2018). Sur base de parité homme/femme, nous pouvons estimer à 30 000 les hommes d'origine turque arrivés en Belgique par le mariage.

Approche anthropologique des mariages

Au sein de la communauté immigrée turque, trois types de mariages sont à noter : l'union avec (1) une personne issue de l'immigration turque en Europe, (2) une personne venant de Turquie ou (3) une personne d'une origine autre que turque. Ses pratiques s'articulent plus ou moins bien avec les us matrimoniaux du pays d'origine (Taş, 2008). Si le mariage civil est légalement obligatoire, pour la plupart des croyants, le mariage religieux s'impose également. Le mariage coutumier s'inscrit dans la structure patriarcale et patrilinéaire de la société turque. Il se compose de rituels, parfois très différents selon les régions en Turquie : choix et demande en mariage, promesse, fiançailles, cérémonial du mariage et lieu de résidence. Cette dernière est en principe patrilocale, virilocale ou néolocale. Elle n'est jamais matrilocale (Taş, 2014). Elle constitue un des piliers du système de parenté. Selon Godelier (2009), cette règle se métamorphose en attribut du genre. Par exemple, c'est à la famille du garçon de prendre l'initiative d'une demande en mariage et de gérer les rituels. La fille est quant à elle dans une position circulaire : la bru habitera dans la maison, appartenant généralement à sa belle-famille. Le contraire est souvent considéré comme une anomalie. Or, dans un cas sur deux, l'immigration du gendre équivaut au *renversement de la règle de résidence*. Ce qui correspond à un changement radical des positions de l'homme et la femme, dans le cadre des migrations matrimoniales (Taş, 2014).

Quelles conséquences psychosociales ?

Dans le cas du mariage entre une Turque de Belgique et un Turc habitant son pays d'origine, le gendre quitte son contexte de vie et se déplace pour s'installer chez son épouse et ses parents, dans un autre pays, dont il ne connaît pas la langue et qui ne reconnaîtra que rarement ses éventuelles qualifications professionnelles. D'un point de vue matériel, cela oblige le gendre migrant à dépendre de sa belle-famille, y compris pour son droit de séjour en Belgique, conditionné, le plus souvent, par la poursuite de son union. Il se voit obligé de se soumettre aux « règles » de sa belle-famille et de la Belgique. Cette situation asymétrique est également vraie lorsque la partenaire qui immigré est une femme, mais on reste dans un cadre patriarcal. Le gendre migrant vit le plus souvent cette situation comme une inflation de pouvoir et une involution de son identité genrée. Il est réduit à son seul statut d'époux et minorisé comme lorsqu'il était enfant, avant d'émerger en tant que personne, soit un acteur social autonome. Son histoire individuelle s'efface (Brackelaire 1995 ; Le Bot, 2012). Si dans certains cas cette asymétrie est gérée et le couple construit à terme un équilibre, dans d'autres cas nous sommes face à de la souffrance au sein du couple, comme le montre l'expérience clinique auprès du public immigré par mariage (Taş, 2014 ; Manço et Taş, 2018). Ces difficultés sont souvent compliquées par la promiscuité de la belle-famille et génèrent de nombreux conflits avec les beaux-parents et au sein du couple, voire au-delà avec la « communauté turque installée en Belgique ». Cela impacte aussi l'éducation des enfants qui vivent éloignés de leurs grands-parents paternels restés en Turquie. L'expérience clinique (Taş, 2014), montre qu'en cas de divorce, les pères sont souvent empêchés d'assumer leur rôle.

Epilogue

La matrilocalisation de la résidence altère totalement les repères identitaires des époux immigrés et provoque de nombreuses détresses. Parmi les personnes qui ont inspiré cette réflexion, citons Mehmet qui souffre de perturbation identitaire et de dépression. Sami, quant à lui, se focalise sur ses relations conflictuelles avec ses beaux-parents et se plaint de claustrophobie. Ferit, forcé d'habiter avec ses beaux-parents ne peut plus poursuivre son mariage et divorce. Veli « mis sous pression » par sa belle-famille et son épouse se voit nier dans son droit de paternité. Son divorce équivaut à un isolement social. Il souffre de dépression. Isa, diplômé universitaire, travaille dans un poste non

qualifié. Il est anxieux pour son avenir en Belgique. Murat se plaint des « attaques » de son ex-femme, du refus de son fils de voir ses parents en Turquie et a des difficultés pour s'assumer seul en Belgique. Il est pris en charge pour dépression. Taha souffre de son « infantilisation » par ses beaux-parents. Il fait une tentative de suicide. Duran se sent nié, insulté par sa femme et par sa belle-mère. Il finit par tuer de cette dernière...

Une récente étude psychologique menée sur 3265 patients dont 1386 migrants matrimoniaux turcs en Belgique (732 femmes et 654 hommes) illustre la vulnérabilité psychologique des personnes immigrées par mariage. Les conditions défavorables (chômage, manque de reconnaissance) dans le pays d'accueil renforcent la vulnérabilité psychologique des personnes dépendantes de leur belle-famille. Si les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à développer des troubles psychologiques, les hommes qui en sont atteints le sont de manière plus sérieuse (Manço et Taş, 2018). Il est important de développer une prise en charge éclairée de ces personnes dans les domaines médicosocial et socioprofessionnel. Par ailleurs, il s'agit d'intensifier la sensibilisation des familles immigrées et les populations des pays d'origine sur les risques potentiels occasionnés par les migrations par mariage.

Bibliographie

- Brackelaire J. L. (1995), *La personne et la société*, Bruxelles : De Boeck.
- Godelier M. (2009), *Métamorphose de la parenté*, Millau : Fayard.
- Le Bot J. M. (2012), *Le lien social et la personne*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes.
- Manço A. (2000), *Sociographie de la population turque et d'origine turque. Quarante ans de présence en Belgique (1960-2000)*, Dynamiques, problèmes, perspectives, Bruxelles : Éditions européennes.
- Manço A. et Taş E. (2018), « Migrations matrimoniales : facteurs de risque en santé mentale », *Canadian Journal of Psychiatry*, v. 64, n° 6, p. 443-446.
- Schoonvaere Q. (2013), *Étude démographique de la population turque en Belgique*, Bruxelles : UNIA.
- Taş E. (2008), *Kismet ! Belgique/Turquie : regards croisés sur les mariages et migrations*, Paris : L'Harmattan.
- Taş E. (2014), *Les alliances renversées, souffrance des gendres dans les migrations matrimoniales turques*, Saarbrücken : PAF.



Changements climatiques : quelles conséquences sur les migrations ?

Morgane Devries

Changements climatiques : quelles conséquences sur les migrations ?

Morgane Devries

En 2014, plus de 19 millions de personnes ont été déplacées au sein de leurs pays du fait de catastrophes naturelles (Gemenne et coll., 2016). Les travaux émergent sur la question à partir des années 2000 ont permis de conceptualiser ce phénomène. Néanmoins le grand public et les acteurs politiques semblent sceptiques à considérer les migrations environnementales, se focalisant avant tout sur les migrations comme une menace pour la sécurité. Le dernier Eurobaromètre (2019) place les migrations, la dette et les pensions comme étant les principales préoccupations des Belges, avant le chômage et le climat. Si les problématiques liées aux migrations et au climat sont représentées indépendamment, le GIEC¹ en propose une lecture intégrée afin de prôner une perception systémique des phénomènes en cours. Synthétisons leurs observations.

Le climat dans les flux migratoires. Dès 2014, le [GIEC](#) fait mention de nombreux impacts sociologiques des changements climatiques. Parmi ceux-ci, la vulnérabilité des populations humaines. Les changements climatiques bouleversent, en effet, les conditions de vie et amènent de nouveaux schémas de migration. Sans statut ni définition légale, les migrants environnementaux sont entendus, par l'OIM comme des « personnes ou groupes qui, essentiellement pour des raisons liées à un changement environnemental soudain ou progressif influant négativement sur leurs conditions de vie, sont contraintes de quitter leur foyer habituel ou le quittent de leur propre initiative, temporairement ou définitivement, et qui, de ce fait, se déplacent à l'intérieur de leur pays ou en sortent ». Depuis 1990, les tendances migratoires sont majoritairement le fait de populations rurales se déplaçant vers des centres urbains. Selon le GIEC, environ 80 % des migrations sont des déplacements au sein des frontières nationales.

Le climat influence les instabilités sociales. Les changements climatiques peuvent également infléchir les déplacements de populations dans la mesure où ils peuvent, selon une autre publication du [GIEC](#), « augmenter indirectement les risques de conflits violents en exacerbant les moteurs de ces conflits que sont la pauvreté et

¹ Au sein du Groupe Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat, l'unité « Santé humaine, bien-être et sécurité » s'attèle à dégager des analyses concernant l'impact des changements climatiques sur les migrations.

les chocs économiques ». Ainsi, « les impacts des changements climatiques vont ralentir la croissance économique et la réduction de la pauvreté dans les pays à faibles revenus, éroder davantage la sécurité alimentaire, créer de nouveaux foyers de pauvreté, creusant les inégalités ». Ces changements semblent participer aux instabilités sociales qui déstructurent la vie des populations, notamment, « pour les personnes et communautés défavorisées, quel que soit le niveau de développement des pays. » Toujours selon le [GIEC](#), dépendamment du rendement des cultures ou encore de la disponibilité en eau, une augmentation de 2 °C au niveau global — telles que les projections laissent à supposer — pourrait affecter de manière disproportionnée certaines populations.

Le climat participe aux adaptations humaines. Face à ces enjeux, des réponses sociétales au niveau politique, juridique, technologique et des modes de production/consommation sont observables. Concrètement, l'adaptation humaine est un « processus d'ajustement au climat actuel ou futur et à ses effets » qui vise à « à modérer les dommages ou exploiter les opportunités bénéfiques ». Pour le [GIEC](#), « des changements dans les formes de migration peuvent constituer une stratégie d'adaptation efficace pour répondre à l'exposition aux événements extrêmes et à la variabilité climatique à plus long terme ». La mobilité est, de fait, l'une des stratégies couramment usitées par l'être humain pour maintenir ses moyens de subsistance et ses conditions de survie lors de changements sociaux ou environnementaux. Au fil du temps, l'adaptation devient une stratégie de plus en plus intégrée dans certains processus de planification humaine même si sa portée reste encore limitée.

Effets du climat sur les mouvements de populations

Au cours du 21^e siècle, les changements climatiques devraient augmenter les déplacements des populations. Selon les experts du GIEC, si cette réalité est difficilement quantifiable, en raison des dimensions multifactorielles des phénomènes migratoires, le climat peut participer à transformer les conditions de vie des humains et leurs interactions avec l'environnement. Les risques climatiques impactant les flux migratoires sont nombreux.

Le climat parmi un ensemble de facteurs. Si les formes d'insécurité sont multiples, le climat peut influencer substantiellement la sécurité humaine en réduisant les moyens de subsistance et accroître les migrations forcées, ainsi que fragiliser les États. Selon le [GIEC](#), « bien qu'il soit difficile d'associer les changements climatiques directement à la sécurité humaine, certains risques majeurs sont bien documentés, ce qui permet ensuite d'évaluer l'interaction de ces risques avec les dimensions culturelles du changement, ainsi que les risques de migration et de

conflit. Il est bien établi que les risques directs du changement climatique pour la vie et les moyens de subsistance sont fortement différenciés par des facteurs sociodémographiques, tels que l'âge, la richesse et le sexe ».

Le climat comme reproducteur de l'inégalité sociale. De manière générale, les rapports du [GIEC](#) font état de risques liés au climat et la manière dont ceux-ci tendent à reproduire des schèmes d'inégalités : ils accroissent les vulnérabilités des personnes vivant dans la pauvreté par rapport aux moyens de subsistance qui sont à leur disposition. Parmi les différents risques identifiés, ce sont « *les conditions météorologiques extrêmes et les changements environnementaux à long terme, y compris l'élévation du niveau de la mer [qui] entraîne à la fois un plus grand nombre de personnes déplacées et un accroissement du nombre de populations réellement piégées* ». Certains flux migratoires sont sensibles aux changements de disponibilité des ressources, tandis que des groupes vulnérables, plutôt majoritaires, ne disposent pas des moyens nécessaires pour pouvoir migrer et éviter les effets des inondations, des tempêtes et des sécheresses. Les impacts des changements climatiques touchent majoritairement les populations les plus vulnérables du sud, notamment celles vivant de la culture agricole. Si ces populations semblent le plus souvent contraintes de migrer, cherchant à sortir de la précarité de leurs conditions de vie, elles ne sont pas toutes en mesure de se prévaloir d'une mobilité spatiale suffisante et peuvent faire l'expérience d'échecs, les invitant à retourner, par exemple, dans leurs villages.

Le climat et les déplacements différenciés selon les régions du monde. Les catastrophes déclenchées par les phénomènes climatiques induisent la grande majorité des déplacements de populations (86 %) qui, en fonction de leur nature, est concentrée dans certaines régions du monde. À travers les données statistiques, le climat semble renforcer les disparités nord-sud, mais également les disparités sud-sud. Si les pays du sud sont majoritairement affectés par les changements climatiques, ceux-ci ne sont pas touchés de façon équivalente face aux catastrophes naturelles recensées. Parmi celles-ci, on compte prioritairement un nombre important d'inondations (55 % des mouvements totaux de 2008-2014) — notamment les ouragans (29 %) — et d'autres séismes, comme les tremblements de terre (14 %) (Gemenne et coll., 2016, 26-27). En conséquence, il s'avère que les pays les plus touchés par les déplacements en raison de telles catastrophes sont : les Philippines (19 % des réfugiés), le Pakistan (14 %), la Colombie (3 %) ou encore le Sri Lanka (2 %). Dans le monde, les déplacements globaux causés par des catastrophes sont majoritairement situés en Asie (Chine, Inde, Philippines, Pakistan principalement), puis de façon moindre en Afrique (essentiellement au Nigéria) et en Amérique latine. À côté de telles catastrophes, on retrouve

également les effets des températures extrêmes qui peuvent exacerber des tensions, notamment dans des régions déjà frappées de pénurie d'eau (Corne de l'Afrique, Moyen-Orient ou Asie centrale) et aussi accentuer les vulnérabilités de populations déplacées à cause de la guerre (Irak, Afghanistan, Somalie) (Gemenne et coll., 2016, 52).

Le climat et ses effets inégaux sur la temporalité des déplacements. Les migrations se différencient en termes de durées, de distance, de volume de population, ainsi que de besoins ou des moyens à disposition des individus. Les migrations temporaires ou circulaires sont monnaie courante. Elles touchent un nombre de personnes et des zones géographiques larges : Asie, Europe, Afrique et Amérique du Sud (Gemenne et coll., 2016, 32). Dans ce cas de figure, c'est la longueur des saisons sèches et humides qui rythme les déplacements. Si les migrations involontaires sont souvent temporaires, pour le [GIEC](#), « *les risques climatiques croissants, les déplacements sont davantage liés aux migrations permanentes* ». Il s'agit alors de personnes qui se trouvent en situation de déplacement prolongé ou des personnes bloquées, car, bien qu'elles souhaitent majoritairement gagner leur foyer, la stabilité économique des pays concernés tend à diminuer la capacité des gouvernements à développer des solutions durables de retour ou de réinstallation. L'allongement des périodes de déplacement ou de blocage renforce le « *problème humanitaire et l'entrave au développement de pays à faible ou à très faible revenu* » comme l'Indonésie, le Bangladesh, le Nigéria, la Colombie ou encore le Haïti, mais de effets sont également sensibles dans des pays à haut niveau de vie comme les États-Unis, le Japon ou encore l'Italie (Gemenne et coll., 2016, 33).

Le climat et l'immobilité des populations pauvres. De manière générale, les catastrophes ou changements climatiques induisent rarement des migrations internationales. Comme évoqué, elles sont plus souvent interrégionales. La précarité dans laquelle vivent certaines populations affecte leur propension à la mobilité. Si la majorité des migrations involontaires ont des effets négatifs sur les populations vulnérables, il en est tout autant de leur incapacité à fuir, ce qui peut accentuer leur vulnérabilité au risque d'être piégées dans des situations d'insécurité (Gemenne et coll., 2016, 38) : « *c'est souvent le cas de catégories socio-économiques les plus modestes, qui disposent de faibles ressources, de réseaux d'entraide limités, et sont donc déjà très fragilisées* ». Par ailleurs le [GIEC](#) mentionne le cas de certaines populations refusant de quitter leurs terres et ce malgré les conséquences alimentaires et sanitaires du changement climatique. Enfin, ces populations migrantes font face à des formes de vulnérabilités nouvelles liées à l'exil et au contexte des pays dits « d'accueil ».

L'accueil et la réinstallation des « migrants environnementaux »

L'articulation entre migrations et changements climatiques demande, à l'instar d'autres phénomènes migratoires, de penser l'organisation de l'accueil des nouveaux arrivants. La survenance d'une catastrophe et le manque d'accessibilité aux ressources participent à renforcer la densité démographique des espaces urbains, posant des défis nouveaux. Les migrants eux-mêmes pouvant être vulnérables aux effets du changement climatique dans les zones de destination.

L'urgence de la santé publique. Bien que sous-estimée dans les dispositifs d'intégration, la santé publique des migrants, notamment en lien avec la question climatique, est primordiale. En effet, des synthèses du [GIEC](#) « sur la santé des réfugiés, des migrants et des personnes participant à des programmes de réinstallation suggèrent que les déplacements forcés, à leur tour, sont susceptibles d'avoir plus d'incidences négatives sur la santé que la migration volontaire ou la réinstallation planifiée ». Lorsque les procédures d'accueil et de réinstallation manquent de coordination et/ou ne sont pas encouragées et soutenues financièrement par l'État du pays concerné — ou du pays d'immigration — les migrants courent des risques pour leur santé, notamment dans les régions du monde caractérisées par une qualité des services de soins faible et la précarité économique. Notons notamment la « sous-nutrition ; les maladies d'origine alimentaire et hydrique ; les maladies liées à la surpopulation telles que la rougeole, la méningite et les infections respiratoires aiguës ; les maladies sexuellement transmissibles ; l'augmentation de la mortalité maternelle ; et les troubles de la santé mentale ».

La diversité culturelle. Les stress que vivent certaines populations notamment dans les pays dits « en voie de développement » font que le manque de moyens de subsistance peut engendrer, sans le concours de catastrophes naturelles spécifiques, une migration, qui devient aussi inévitable qu'indésirable. Or, selon le [GIEC](#), « de tels mouvements, à leur tour, impliquent des modifications d'expressions et de pratiques culturelles importantes et, en l'absence d'institutions chargées de gérer l'installation et l'intégration des migrants dans les zones de destination, peuvent augmenter le risque de conflit violent. »

Sécurité humaine et politique globale. Les migrations environnementales interrogent plus largement la question de la sécurité humaine. Si la détérioration des moyens de subsistance, influencée dans certains cas par le changement climatique est une question de sécurité humaine à part entière, celle-ci est inégalement répartie dans le monde. Des populations s'inscrivent dans des parcours migratoires volontaires — parfois par anticipation — afin d'accéder à une meilleure condition de vie — les plus précaires sont forcées de partir ou sont

déplacées à moins qu'elles soient dans l'impossibilité de partir (Gemenne et coll., 2016, 29). C'est pourquoi le climat et les migrations doivent être pensés et réfléchis à une échelle globale. Selon le [GIEC](#), « la pauvreté, la discrimination, l'insuffisance des services publics et de santé publique, ainsi que les opportunités en matière d'éducation sont des facteurs spécifiques au lieu et aux circonstances. Les investissements dans les réponses institutionnelles pour faciliter l'adaptation peuvent atténuer nombre des effets négatifs du changement climatique sur la sécurité humaine. Inversement, des réponses politiques climatiques inappropriées peuvent accélérer et amplifier l'insécurité humaine, y compris les conflits ».

Conclusion

Les questions liées au climat et à l'immigration sont des préoccupations grandissantes pour bon nombre de citoyens à l'échelle européenne. Celles-ci renvoient à des enjeux globaux qui, au-delà de toucher l'Europe, affectent plus particulièrement les régions les moins développées du monde. Pour autant, la manière dont l'immigration se pose dans les débats politiques européens la renvoie avant tout à sa dimension sécuritaire. Les décideurs politiques à l'échelle européenne semblent préoccupés par les flux migratoires et à la façon de les endiguer. En ce sens, l'analyse des mouvements de population dans le cadre des changements climatiques permet de mettre en perspective cette aspiration au contrôle des flux. Si l'Europe est effectivement touchée par une crise de l'accueil des réfugiés, elle reste minoritairement impactée comparativement à l'ensemble des flux de par le monde et semble, par ailleurs, relativement peu affectée par les migrations environnementales. Aussi, à l'heure où les changements climatiques exacerbent le stress sur les moyens de subsistance et les inégalités nord-sud, il serait vain de penser à endiguer les migrations sans proposer une réflexion globale sur les répartitions plus justes des richesses à l'échelle mondiale. Les échanges internationaux et les instabilités géopolitiques participent de concert à placer les populations dans des migrations de nécessité.

Référence

Gemenne F., Ionesco D. et Mokhnacheva D. (2016), *Atlas des migrations environnementales*, Paris : Fondation nationale des sciences politiques.



*Régularisations :
risques et opportunités*

Altay Manço

Régularisations : risques et opportunités

Altay Manço

Dans la période d'après-guerre, l'appel à la main-d'œuvre étrangère comble la demande des marchés européens. Des travailleurs natifs ont ainsi la possibilité de transiter vers des postes moins dangereux, plus stables, mieux rémunérés et d'acquérir de nouvelles qualifications. L'essor économique de la Belgique des « Trente glorieuses » se comprend aussi grâce à l'apport des travailleurs étrangers. La période connaît de nombreuses régularisations de travailleurs sans-papiers, souvent réclamées par les industries. Toutefois, la crise des années 70 marque un changement dans les modes de production. La mondialisation de l'économie et la dérégulation des marchés de l'emploi appellent de nouvelles migrations, elles aussi dérégulées, parfois temporaires, voire irrégulières, bien qu'impliquant de plus en plus de femmes et de personnes qualifiées. Ces travailleurs sont absorbés par des secteurs qui ne peuvent être délocalisés comme, entre autres, les services, les soins, les transports, la construction et l'agriculture.

L'immigration répond également à un déficit démographique : elle permet à la Belgique de dépasser onze millions d'habitants parmi lesquels trois personnes sur dix ont au moins l'un de leurs grands-parents né à l'étranger. De fait, la diminution de la population active engendre un risque de baisse de productivité et en corollaire une charge critique pour le système des pensions. Ces constats démontrent l'apport des migrations. Pour la plupart des économistes, les migrants occupent rarement les mêmes emplois que les natifs. Les travailleurs étrangers non seulement ne prennent pas le travail des autochtones, mais globalement, ont un impact positif sur le niveau de salaire des natifs. Les nombreuses études qui mesurent l'effet des migrations sur les finances publiques montrent qu'en général, les immigrés génèrent des recettes pour les États récepteurs de main-d'œuvre. Au niveau micro-économique également, la littérature désigne la diversité culturelle comme un avantage pour les entreprises, notamment en termes d'innovation et de transferts de connaissances. Toutefois, l'organisme doit développer une politique de gestion inclusive des diversités pour bénéficier de ses avantages.

En effet, la maximisation de ces plus-values passe, tant au niveau national que local, par la mise en œuvre de politiques destinées à favoriser une meilleure intégration des migrants en contexte de formation et dans l'entreprise. Bref, les recherches montrent que *la meilleure façon de bénéficier des contributions économiques et socioculturelles des migrants est de leur accorder des droits à l'égal des locaux.*

Dans notre ouvrage de synthèse, « *L'apport de l'Autre. Dépasser la peur des migrants* », nous avons égrainé les bénéfices des migrations dans des domaines aussi variés que l'économie, la médecine, le commerce, la spiritualité ou les arts. L'ouverture n'est certes pas sans risques. Mais la fermeture n'en présente-t-elle pas de plus redoutables ? Observons simplement le rôle de la culture dans l'évolution de nos sociétés et de ce qui s'y passe si nos identités ne tiennent pas compte de leurs origines diversifiées. Cette cécité sélective est capable d'anéantir la cohésion entre peuples, cultures et philosophies. Or, la Belgique semble cerner l'importance du pluralisme à tous les étages de la gestion du bien collectif. L'équilibre de cette gestion lui donne sa légitimité démocratique. Alors, pourquoi l'application de ce principe de gouvernance ne parvient-elle pas à s'élargir vers les collectivités générées par les groupes immigrés ? *Ne devons-nous pas réfléchir notre rapport aux migrations autrement et en apprécier les retombées collectives ?* Dans ce contexte, être « sans-papiers » n'est qu'une des aberrations rendues possibles par l'absence de politique d'immigration en Belgique et plus généralement dans l'Union européenne, alors que le monde industrialisé, dans son ensemble, n'arrête pas d'occasionner des flux par ses politiques économiques et ses diverses interventions au sein des pays en développement. L'accroissement de personnes sans droits dans notre pays et dans les pays voisins n'est qu'une marque de déni d'humanité pour de milliers de personnes, ainsi qu'une source de risques et de coûts pour la société.

Alors, une régularisation des sans-papiers en Belgique ? Nous l'avons dit, il y en a déjà eu beaucoup, notamment en l'an 2000, sans que cela ne crée d'« appel d'air » supplémentaire. Les évaluations qui ont été menées (notamment le rapport national « *Before, after* ») montrent que, dix ans après la régularisation, les personnes concernées sont devenues des citoyens, dont 70 % sont à l'emploi. Ces observations soulignent que la régularisation est un moyen d'insertion et de lutte contre le travail au noir qui peut-être une forme d'exploitation et certainement une menace pour les caisses de l'État. Faire contribuer les travailleurs anciennement sans-papiers pour la sécurité sociale est non seulement leur désir, mais également notre intérêt commun. La récente proposition d'Actiris pour former les sans-papiers dans les métiers en pénurie et la demande dans le même sens de certaines entreprises peuvent être interprétées comme un souhait implicite de régularisation, même si une régularisation uniquement sur base du travail risque de discriminer les personnes vulnérables parmi les sans-papiers. En effet, les *rapports successifs de la Coopération des sans-papiers* indiquent que *la régularisation apporte de la quiétude et du bien-être à tous les régularisés dont la vie a longtemps été déstabilisée.*



Ces migrants qui renforcent l'économie namuroise

Dominique Watrin

Depuis plusieurs années, le Centre d'Action Interculturelle de Namur tente de valoriser les apports des travailleurs issus des migrations à l'économie locale. Déjà en 2014, le CAI organisait un colloque sur l'insertion socioprofessionnelle des personnes étrangères et d'origine étrangère s'intéressant aux freins à l'insertion tels que les difficultés relatives à l'équivalence des diplômes, la validation des compétences et de la collaboration avec les entreprises. Malgré les retours positifs, le constat est évident : il existe un grand écart entre le marchand et le non marchand. Un numéro de Coaxions (le journal du CAI) est réalisé en juin 2014 : « Travailleurs étrangers ou d'origine étrangère avec ou sans emploi en province de Namur ». Ses constats font naître une recherche en collaboration avec DiverCity (groupe de conseil de l'Université Libre de Bruxelles) sur la diversité ethnoculturelle dans les entreprises en province de Namur. Dans la continuité de cette thématique et pour la concrétiser davantage, une deuxième publication est mise en œuvre en collaboration avec l'IRFAM. Dans le cadre de la quinzaine interculturelle organisée par la Maison de la Laïcité, les partenaires proposent, fin avril 2019, un événement autour de « Ces migrants qui renforcent l'économie namuroise : rencontre d'entrepreneurs issus de la diversité ». L'ensemble de ces projets se poursuivront en 2020, avec un colloque où le secteur marchand et non marchand réuniront leur parole et émettront des recommandations à propos de la valorisation de la diversité en entreprise. Enfin, une troisième publication prendra place en 2021.

Ces migrants qui renforcent l'économie namuroise

Dominique Watrin

Si créer son propre emploi dans notre pays n'est pas simple pour un « Belge de souche », que dire lorsque la même démarche est l'œuvre d'une personne d'origine étrangère, voire d'un demandeur d'asile fraîchement arrivé sur le territoire ? Assurément, il s'agit d'un véritable parcours du combattant. C'est la conclusion qui ressort de la soirée consacrée par le CAI et l'IRFAM, dans le cadre de la quinzaine interculturelle initiée par la Maison de la Laïcité de Namur, aux audacieux qui ont relevé et réussi ce pari un peu fou. À « Ces migrants qui renforcent l'économie namuroise », comme l'annonçait l'intitulé de cette conférence. Rencontre, écoute et respect !

Cette soirée (24 avril 2019) prenait place dans une démarche plus large menée, depuis plusieurs années, en lien avec le monde des employeurs. Ce travail s'enracine dans un triple objectif de départ : éclairer les représentations des entreprises par rapport à la diversité, identifier les expériences des entreprises en matière d'emploi de personnes issues de la diversité et en tirer les conclusions à travers une synthèse de ces actions. L'idée centrale est qu'une diversité bien gérée est une richesse pour l'économie et les entreprises qui la font prospérer, mais qu'elle nécessite un accompagnement. Pour donner corps à cette ligne de force, le CAI a récemment instauré *Net2Work-Asile*, une première du genre en Belgique. Il s'agit d'un dispositif de mentorat en entreprise mettant en lien un demandeur d'asile (baptisé le « Mentee ») avec un travailleur expérimenté volontaire (nommé le « Mentor ») qui va l'accompagner dans sa démarche personnelle. Ce dernier l'épaule à la fois dans sa réflexion individuelle, dans son acquisition des connaissances sur le métier, en l'aidant à comprendre les codes et spécificités du secteur concerné, et dans sa connexion au réseau professionnel.

Cinq témoins-clés

Ahmed vient du Maroc et est restaurateur. David est musicien et vient de Géorgie. Hassan est irakien et exerce la profession de coiffeur-barbier. Rexhep vient d'Albanie et dirige une entreprise de construction. Tannaz et son époux viennent d'Iran et sont investisseurs. Tous ont en commun de s'être lancé dans l'aventure de la création de leur propre emploi. Sous le regard avisé de Nathanaël Foulon, conseiller en création d'entreprise au sein d'UCM, une

organisation de services destinés aux indépendants et PME, ils ont témoigné de leur parcours, de ses embûches et de ses spécificités. En Europe, 15 % seulement des gens créent leur entreprise, mais, au sein de la communauté immigrée, ce chiffre monte à 25 %. Pourquoi avoir franchi le pas de créer leur emploi ? Les cinq témoins ont chacun leurs motivations qui tantôt diffèrent, tantôt se rejoignent. Pour Ahmed, cela a d'abord été l'envie de travailler pour soi-même. Troisième enfant d'une fratrie de sept, il confesse avoir appris très jeune le sens de la débrouillardise et de l'effort. Titulaire d'un master en sciences politiques, il a choisi de faire primer sa passion sur sa formation et s'est orienté vers la restauration. D'abord modestement, avant de plonger complètement dans le bain lorsqu'il a été contacté par une personne à la recherche d'un traiteur pour un mariage. Ce traiteur, ce sera lui. Et il n'a plus quitté le secteur de la restauration.

Le père de Rexhep a fui l'Albanie en 1990 pour se réfugier en Belgique. Aidé par des membres de sa famille déjà sur place, il a trouvé un emploi dans la construction, avant de fonder son entreprise, poussé par l'envie de devenir son propre patron. Rexhep a tout naturellement repris les rênes de la société de son père dont il a poursuivi le parcours, dans un cadre professionnel où il juge primordial le rôle de la famille qui est le détonateur et le lieu de formation de son activité.

Fils de musicien professionnel, David a fort logiquement rejoint, au terme de ses études, le groupe fondé par ses parents. Renforcée également par ses deux frères, la formation musicale a sillonné les scènes belges pour faire découvrir au public le folklore des pays de l'Est. Devenu par la suite professeur de musique, David a donné corps à sa volonté d'exister pour lui-même et à son envie de mettre en évidence son apport personnel, sa compétence particulière. Sans oublier l'influence de la famille...

Tannaz et son époux ont quitté leur pays, l'Iran, poussés par la difficulté accrue d'y vivre au quotidien. Riches d'un patrimoine, ils ont choisi d'investir celui-ci dans l'achat et la revalorisation d'un complexe hôtelier, projet auquel ils ont ajouté l'ouverture d'un commerce d'épicerie fine. Ce magasin assure un débouché à une série de produits de leur pays d'origine comme les épices, le caviar, des alcools, des produits d'artisanat, etc., tout en garantissant à la famille un revenu dans l'attente de l'achèvement du chantier de réhabilitation de l'hôtel que Tannaz compte ouvrir.

Hassan est coiffeur et barbier, une profession qu'il exerce dans la ligne de la tradition familiale assurée également par son père et ses frères. Sa spécialité est l'épilation de la barbe qu'il effectue avec un fil, comme le veut la pratique de ce savoir-faire séculaire dans son pays. Son emploi, il l'a créé à la fois par souci d'indépendance et par reproduction du modèle de commerce qu'il avait connu en Irak. Et le public a tout de suite répondu présent, sa clientèle grossissant rapidement par le bouche-à-oreille vantant la qualité de son travail.

Un apport précieux

Tous ces témoins de la soirée animée par Altay Manço de l'IRFAM ont en commun de valoriser des compétences et un savoir-faire venus de leur pays d'origine et de contribuer à la richesse de leur pays d'accueil. Dans une vision où l'on juge davantage les gens sur leurs aptitudes que sur leur nationalité, cet apport est éminemment précieux. Comme le précise Nathanaël Foulon de l'UCM : *« Beaucoup d'investisseurs venus de l'étranger sont des porteurs de projet sans argent. Cette double caractéristique implique qu'ils soient aidés par l'apport d'une mise de départ et accompagnés dans la maturation de leur idée, leurs démarches administratives, la mise en place de leur stratégie et la confection de leur business plan. »* Et la langue ? *« Elle ne doit jamais être un obstacle, ajoute l'expert, parce que le meilleur moyen de l'apprendre, c'est le travail. »* La totalité des intervenants tient à souligner la qualité du système en vigueur en Wallonie, mais regrette néanmoins les freins que celui-ci met à la concrétisation des projets, que ce soit en termes de démarches administratives ou d'accès à la profession des personnes exerçant déjà leur métier dans leur pays d'origine. Une situation gérée différemment dans le nord du pays. *« L'accès à la profession a été supprimé en Flandre, détaille Nathanaël Foulon. En Wallonie, il est encore de mise dans des disciplines comme la boucherie, la boulangerie, la coiffure, etc. Même si ce principe a aussi pour fonction de protéger le client, il crée des blocages. En Flandre, la rapidité de la mise au travail prime. On y est aussi plus souple avec la connaissance de la langue. Certaines formations y sont prodiguées en arabe quand l'efficacité l'exige. »* Quels seraient les conseils que les témoins pourraient adresser aux candidats à la création d'emploi issus d'une communauté étrangère ? L'avis est unanime : aller de l'avant. *« Il faut essayer pour ne rien regretter »*. Avant que N. Foulon ne conclue : *« Être bien entouré et bien entourer est primordial. L'entourage aide aussi à prendre du recul et c'est très important. »*



Participer au débat sur l'immigration : une activité politique sous conditions

Ludwig Brosse

Participer au débat sur l'immigration : une activité politique sous conditions

Ludwig Brosse

Lors du triple rendez-vous électoral de 2019, mais aussi lors des élections locales de 2018, la question de l'immigration fut placée au centre des enjeux. Posons ici la question des conditions de la participation à ces débats. Je m'intéresse au débat politique qui se déroule en présentiel et traite de ces lieux dans lesquels différentes personnes se retrouvent pour débattre, en face à face, de la question de l'immigration, parmi d'autres formes de confrontation de points de vue. La présente analyse se base sur une recherche qualitative réalisée au premier semestre 2019. La matière est issue, d'une part, d'observations de douze débats politiques en Wallonie ([dont six organisés par l'IRFAM](#)) et, d'autre part, d'autant d'entretiens réalisés avec des participants aux débats.

Typologie des acteurs du débat sur les politiques d'immigration

Le premier type de participants est celui généralement désigné par le terme « société civile ». Comme l'introduit Pirotte (2007, 19), c'est dans un contexte de centralisation des pouvoirs propre au développement des sociétés occidentales qu'est née la société civile. Il s'agit de structures érigées en tant que « contre-pouvoir » à l'État. Trois sous-types s'en dégagent. Le premier correspond aux *professionnels du débat politique*. Ils sont issus des organisations ayant une mission de plaidoyer et sont chargés, à travers leur fonction et emploi, de faire vivre le débat politique, en interpellant partis et mandataires sur des questions spécifiques. J'ai rencontré des personnes provenant d'organisations comme le Centre National de Coopération au Développement (CNCD). La professionnalisation du travail politique est un fait bien étudié par les sciences sociales. Si la fonction politique est apparue au XVIII^e siècle, c'est ici une nouvelle professionnalisation périphérique qui apparaît avec le développement récent des organisations non gouvernementales, de leurs fédérations et d'autres coupes d'associations. Le deuxième sous-type renvoie aux *professionnels dans le débat politique* : ce sont des acteurs du domaine des migrations. Ils ont en commun de porter une certaine expertise sur la question. Certains sont chercheurs, d'autres travailleurs sociaux, juristes ou journalistes. Le dernier sous-type comprend les

personnes ayant une activité politique au-delà de leur vie professionnelle : *les militants par passion*. Ils agissent sur leur temps libre. S'ils représentent des organisations, ces dernières sont extra-institutionnelles, nées de mouvements citoyens, de collectifs d'individus, parfois organisés sous le statut d'ASBL. Citons en exemple, le Collectif de Résistance aux Centres Pour Étrangers (CRACPE) ou encore *Bruxelles Refugees*.

Le second type d'acteurs que l'on rencontre dans les débats sur les questions migratoires est composé de personnes politiques à proprement parler, représentant les différents partis politiques. Seuls les partis faisant un score important lors des élections sont généralement invités et présents dans les débats. Lors des débats observés en 2019, étaient représentés, selon les localités, PTB, Écolo, PS, CDH, Défi et MR. Les représentants de ces partis sont souvent des candidats aux élections, des élus ou des porte-paroles.

Notons, pour l'ensemble de ces acteurs, qu'ils ne sont pas figés dans un groupe unique. Bien au contraire, un nombre important d'entre eux répond de plusieurs catégories en même temps. Par exemple, des personnes politiques peuvent s'exprimer à plusieurs titres ; elles peuvent être militantes ou encore faire le récit de leur expérience de professionnel (chercheurs, travailleurs sociaux). Certaines personnes de la société civile peuvent aussi être militantes. La double position peut souvent conduire ces acteurs à des conflits d'objectifs : ainsi, le cadre professionnel d'une personne militante peut être une barrière à la pleine expression publique de son opinion. Elle devra alors contenir sa pensée ou adopter une stratégie rhétorique afin de rendre son discours plus acceptable, dans sa situation professionnelle.

Déclinaison des rapports à l'immigration

Les personnes rencontrées lors de la recherche nourrissent différents types de liens avec le sujet traité. Certains sont eux-mêmes issus de la migration ; quelques-uns ont d'ailleurs été invités à participer aux débats en leur qualité de « migrant ». Ils permettent d'individualiser la problématique et de favoriser le contact entre acteurs politiques et immigrés. Les uns ont eux-mêmes un parcours migratoire, les autres évoquent la migration de leurs parents ou grands-parents : selon Bourdieu (1984, 232), « *on a d'autant plus d'opinions sur un problème que l'on est plus intéressé par ce problème, c'est-à-dire que l'on a plus d'intérêt à ce problème* ». D'autres participants aux débats ont des liens de solidarité avec des migrants, à travers leur activité professionnelle ou

militante. Si cette activité est première, elle mène souvent à la rencontre de personnes immigrées. Cette convergence débouche sur une mobilisation commune. S'installe alors une relation d'aide, face à des besoins perçus auprès de la population concernée. D'autres participants, enfin, semblent, pour leur part, n'avoir qu'un lien très ténu avec les migrants. Notons qu'une même personne peut avoir un parcours migratoire et travailler avec un public migrant, ce qui semble être assez courant, et ce même si certains experts des migrations peuvent ne pas fréquenter des migrants dans la vie quotidienne. Par ailleurs, on a souvent l'impression que la classe politique est, d'une certaine manière, déconnectée des réalités vécues par la population, d'autant plus lorsqu'il s'agit d'aborder le cas de populations précarisées. « *Il n'est pas facile aux dirigeants de conserver le contact avec la réalité qu'ils ont vocation à maîtriser* » (Braud, 1996, 189). Or, dans le débat sur les migrations, la majorité des personnes interrogées ont des rapports étroits avec des personnes migrantes, même si certaines ne font état d'aucun contact avec des immigrés, notamment au sein des partis situés à droite de l'échiquier politique.

Les barrières à l'entrée dans le débat sur l'immigration

Les observations réalisées dans le cadre de la recherche permettent d'identifier au moins trois types de barrières à la participation des citoyens au débat sur les migrations.

La reconnaissance. Le débat politique, bien plus qu'un conflit entre groupes d'intérêt, est aussi le théâtre d'interactions entre individus. Cela implique que, pour y être invités, les citoyens doivent être en possession d'une certaine visibilité. Celle-ci se base sur diverses formes de reconnaissance publique : une notoriété sur la scène politique, une popularité dans les milieux militants ou associatifs, voire dans les médias, une réputation scientifique, etc. Une reconnaissance d'un type donné agit en général comme tremplin, facilitant l'intégration dans d'autres sphères. La reconnaissance individuelle est ainsi un moyen qui sert à faire passer des messages et à accéder au débat. Par le jeu de la délégation, des personnes ne disposant pas d'une reconnaissance individuelle peuvent aussi accéder au débat en tant que mandatés des organisations qu'elles représentent. C'est le cas de nombreuses personnes présentes dans les débats. Si leurs noms sont pour la plupart inconnus, des organisations comme la Croix-Rouge ou encore Amnesty International ont pignon sur rue et paraissent crédibles, facilitant le dialogue.

La compétence. L'ensemble des témoins rencontrés lors de la recherche possède un diplôme de l'enseignement supérieur et, pour plus de la moitié, il s'agit d'un diplôme de niveau master ; autrement dit, la participation semble liée à un certain niveau de capital culturel. Il est aussi intéressant de noter que les personnes ayant un titre dans un des domaines des sciences humaines ou sociales sont surreprésentées au sein des débats sur les migrations. Cette forte représentation de personnes diplômées est également mesurée par le questionnaire qu'ont rempli des participants aux six soirées organisées par l'IRFAM, durant le premier trimestre 2019. Ainsi, trois quarts des 75 répondants ont déclaré avoir effectué des études supérieures. L'exercice du débat politique est en effet réservé à l'élite culturelle. Bourdieu (1984, 226) définit le capital politique comme la possibilité qu'ont les personnes de participer en politique. La condition en est la compétence politique. Celle-ci n'est pas répartie de manière égale entre les individus et varie selon le niveau d'instruction. La compétence politique chez Bourdieu est tout d'abord technique : « *En constituant les questions politiques comme des affaires de spécialistes à propos desquelles il appartient aux spécialistes de trancher sur le mode du savoir et non de la préférence, les simples profanes n'ont d'autre liberté que de choisir leurs professionnels* » (Bourdieu, 1977, 87), notamment en allant voter.

L'estime de soi. Les barrières à l'accès au débat politique ne sont pas seulement d'ordre sociologique, elles sont aussi psychologiques. L'estime de soi représente la dimension affective de l'identité personnelle. On peut la définir comme l'ensemble des sentiments que le sujet éprouve à l'égard de lui-même et ceux-ci sont influencés par le regard d'autrui (Manço, 2002, 41). En politique, comme dans d'autres circonstances, « *chaque transaction entre les êtres humains est l'occasion pour eux d'expérimenter, le plus souvent inconsciemment et de façon confuse soit une infériorité ou une supériorité de statut* » (Braud, 1996, 145). Dans le débat politique, notamment celui sur l'immigration, une image dépréciative de soi-même porte sur la perception sa propre incapacité à adopter un point de vue politique solide ou rationnel. Cela freine les possibilités de prendre la parole en public, face à des experts. Cette barrière est fortement liée au statut social que l'on occupe. Comme l'explique André (2005, 27), « *L'estime de soi ne peut se concevoir en dehors de la référence au regard d'un groupe social. C'est pourquoi de nombreux chercheurs considèrent qu'elle est avant tout le reflet du sentiment de popularité et d'approbation par autrui, et comparent l'estime de soi à un*

“sociomètre” ». Dans le débat politique, largement dominé par une classe sociale instruite, l’expérience subjective de l’approbation ou non par autrui agit comme facilitateur ou frein de la prise de parole.

Pour plus de démocratie

L’analyse du débat sur l’immigration en Belgique francophone, à l’approche des élections de 2019, montre à quel point l’exercice citoyen est toujours réservé à une catégorie de personnes éduquées, notables et confiantes en leur capacité à débattre. Le débat sur l’immigration est aussi largement fréquenté par des citoyens ayant un intérêt particulier pour cette question. On peut penser que dans un débat démocratique, toutes les couches sociales devraient être représentées, ce qui n’est visiblement pas le cas en l’occurrence. Ce qui est regrettable dans la mesure où le débat doit en principe mettre face à face des personnes de points de vue différents, afin de faire évoluer les idées et la compréhension des uns par les autres. Un colloque entre « convaincus » diminue largement l’intérêt pédagogique d’une confrontation d’idées divergentes. Voici quelques recommandations afin de permettre à chacun d’exercer ses fonctions citoyennes dans le cadre de débats politiques.

Permettre à de nouvelles catégories de personnes d’accéder au débat. Pour réduire la domination culturelle au sein du débat public, il faut chercher des personnes issues de catégories sociales différentes. Si les gradins sont ouverts à tous, il est optimiste d’imaginer que tous franchiront la porte. Il s’agit alors de créer des partenariats avec des structures comme des maisons de jeunes, des écoles, des maisons de retraités ou encore des centres d’accueil pour demandeurs d’asile, et de préparer leur public à intégrer le débat avec leurs questions ou motions. De plus, impliquer dans le débat public des personnes peu habituées à ce type d’exercice peut susciter de nouvelles vocations politiques au sein de groupes habituellement exclus de la chose publique, à condition que l’information circule dans des médias et réseaux populaires.

Mettre en place des cycles de formation aux enjeux débattus. Aussi, avant chaque cycle de débat, il serait intéressant de proposer une formation à la thématique traitée, en collaboration avec des structures d’éducation permanente ou populaire, voire syndicale.

Travailler au renforcement de l’estime de soi de « nouveaux acteurs politiques ». Il faut renforcer l’estime qu’ont les nouveaux acteurs politiques d’eux-mêmes, tout en sachant que la participation à l’activité politique est en

elle-même un facteur de renforcement de l’estime de soi. « *Le fait que la société offre au citoyen des opportunités réelles de prendre part au débat public, dans la société civile ou dans des procédures institutionnalisées, pourrait renforcer son autonomie, contribuer au développement de son respect de soi et de son estime de soi et accroître son sentiment d’appartenance et d’identification à la communauté politique* » (Pourtois, 2002, 297).

Faire accepter les multiples facettes de l’expertise. Je propose ici de diversifier l’expertise en politique. En général, seule l’analyse dite rationnelle semble être considérée comme valable. On note, par exemple, la force du chiffre dans les argumentaires, même si les diverses formes de quantifications (coûts et apports des migrants) ont pu être mises en cause dans les débats portant sur l’immigration. Ne peut-on pas considérer comme recevables des « contre-expertises » se basant sur le vécu ? Et d’accueillir au sein des échanges, par exemple, l’expérience personnelle des migrants et de ceux qui font société avec eux. Sous forme de rhétorique, de documents audiovisuels ou de littérature, ces incises peuvent être utilement complémentaires à l’expertise scientifique.

Bibliographie

- André C. (2005), « L’estime de soi », *Recherche en soins infirmiers*, v. 82, n° 3, p. 26-30.
- Bourdieu P. (1977), « Questions de politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, v. 16, n° 1, p. 55-89.
- Bourdieu P. (1984), « L’opinion publique n’existe pas », Bourdieu P., *Question de sociologie*, Paris : Éditions de Minuit, p. 222-236.
- Braud P. (1996), *L’émotion en politique*. Paris : Presses de Sciences Po.
- Manço A. (2002), *Compétences interculturelles des jeunes issus de l’immigration : perspectives théoriques et pratiques*, Paris : L’Harmattan.
- Pirotte G. (2010), *La notion de société civile* Paris : La Découverte.
- Pourtois H. (2002), « Lutttes pour la reconnaissance et politique délibérative », *Philosophiques*, v. 29, n° 2, p. 287-309.



***Utilitarisme et protection : un antagonisme persistant
au sein du débat sur l'immigration***

Ludwig Brosse

Utilitarisme et protection : un antagonisme persistant au sein du débat sur l'immigration

Ludwig Brosse

Lors des rendez-vous électoraux de 2019, mais aussi lors des élections locales de 2018, la question de l'immigration était au centre des débats. Déchiffrons le fond de la controverse migratoire en Belgique francophone, à travers le prisme de l'utilitarisme. Le débat politique qui se déroule en présentiel sur la question de l'immigration nous sert de terrain. Le présent texte se base ainsi sur un matériau issu de six forums politiques organisés en Wallonie par [l'IRFAM](#).

Le paradigme utilitariste dans les discours sur l'immigration

Comme l'a relevé [Rea \(2004, 41\)](#), « les débats sur l'ouverture sélective des frontières balbutient, de nouvelles formes migratoires se développent, souvent implicitement tolérées par les autorités politiques, répondant aux nouvelles exigences utilitaristes de fractions de segments du marché de l'emploi ». Depuis des décennies ce paradigme persiste dans les débats, comme dans les politiques migratoires. Selon [Piché \(2009\)](#), dans la vision utilitariste, « la politique migratoire relève de la souveraineté nationale, elle se construit donc autour des intérêts économiques nationaux ». Il faut noter que dans ce paradigme, le droit des migrants ne constitue pas « un paramètre significatif pouvant influencer les politiques ».

Parmi les groupes politiques portant aujourd'hui un discours utilitariste quant aux questions migratoires, on trouve le Mouvement Réformateur (MR). Ce parti met en avant une migration utile, dans le sens où elle permet de combler des segments en tension sur le marché de l'emploi. Faire de l'utilitarisme un modèle de campagne politique, c'est aussi pointer la migration comme quelque chose de coûteux, quelque chose qu'il faut limiter, dans l'intérêt invoqué de la population belge. Le discours de G.-L. Bouchez (MR) lors du débat à Mons va dans ce sens : « Moi, ainsi que ma formation politique, nous considérons qu'il faut des frontières, parce que ce ne sont pas les migrants qui créent le chômage, les difficultés d'emploi, les pénuries de logements, mais on ne peut pas nier que nous sommes dans un État aux équilibres sociaux précaires, il y a un taux de chômage, un manque de place dans les écoles, les logements, [des difficultés liées à] l'aide sociale. Par exemple les soins de santé, c'est 43 milliards d'euros chaque année

dans notre pays ». On entend l'idée que nous n'avons pas, en Belgique, les ressources nécessaires pour accueillir la population immigrée.

Pour d'autres partis, par exemple, le Centre Démocrate Humaniste (CDH), l'utilitarisme est d'un autre ordre : il faut organiser l'immigration par la mise en place d'une sélection basée sur les compétences individuelles. Lors du débat organisé à Mons, peu avant les élections du 26 mai 2019, F. Desquennes, représentant du CDH, déclare : « il y a un travail à faire avec le secteur professionnel, car c'est leur intérêt aussi, s'il y a des talents, ce sont les meilleurs qu'il faut prendre, ce n'est pas l'origine ou les croyances ou la couleur de peau ». Dans cette perspective, une certaine catégorie de migrants est souhaitable sur le territoire belge : une élite.

La migration est pour les pays d'accueil tant un moyen de soutenir leur économie que de réguler leur démographie. Lors d'une rencontre organisée à Liège le 28 mars 2019, Z. Istaz-Slangen, candidate du Parti Socialiste (PS), insiste « sur l'effet positif de la migration sur l'économie belge [...] la migration devrait entraîner d'ici 2020 autant de recettes qu'elle a entraîné de dépenses, si pas plus. En tant que socialiste, on appréhende aussi la migration comme une nécessité absolue pour répondre à l'évolution démographique, au vieillissement de la population ». On souhaite, dans cette optique, ouvrir les frontières afin d'attirer une population jeune et active.

En Belgique, des partis de droite comme de gauche font usage de l'utilitarisme en campagne. Il n'est exprimé dans les débats qu'en termes économiques. Rien n'est mentionné quant aux apports socioculturels de l'immigration, pourtant [bien documentés](#). De leur côté, d'autres partis politiques, mais aussi les acteurs de la société civile, se situent, dans leur majorité, dans un autre paradigme : *la protection des migrants*.

Le paradigme de la protection des migrants : quelle rupture avec l'utilitarisme ?

Si dans le premier modèle, la question migratoire est subordonnée aux exigences des États, il existe, en Belgique francophone, des voix qui mettent en avant le fait de considérer les migrants d'abord dans leur situation individuelle, leur précarisation et les risques qu'ils encourent dans leur pays d'origine, sur la route et au pays d'accueil. Il s'agit de leur offrir une protection et des droits, avant de considérer les apports et les coûts de l'immigration pour la société d'accueil.

Premièrement, les acteurs considèrent les causes profondes des migrations. Par exemple, M. Salhi, candidat du Parti du Travail de Belgique (PTB) déclare à Liège : « *Quand on parle de la crise des réfugiés, je pense qu'aujourd'hui on doit remettre tout ça en question et la première des choses qu'il faut questionner, ce sont les causes de l'arrivée des migrants. On a parlé du franc CFA, de cette présence occidentale commerciale en Afrique qui est une réalité. [...] Sur la question de l'accueil, du tracé que font les migrants, la réalité c'est qu'il y a des milliers de morts en Méditerranée, là il faut arrêter directement et il faut créer des voies sûres. C'est possible, faisons pression au niveau de l'Europe pour le réaliser* ». La considération des causes mène à la responsabilisation des politiques occidentales quant aux désordres à l'origine des migrations.

Deuxièmement, est posé le postulat d'une migration « normale ». Certains invoquent le caractère historique des déplacements de populations, en opposition à ladite « crise migratoire », le terme renvoyant à quelque chose d'exceptionnel. Par exemple, dans le débat organisé à Wavre, C. Vial, représentante du parti Écolo considère « *la migration comme quelque chose de normal, bouger d'un pays un autre, dans le monde entier* ». Des discours similaires sont courants au PTB, au PS, ainsi qu'auprès de nombreux acteurs de la société civile.

Enfin, la protection n'est pas réservée seulement à ceux qui répondent légalement au statut de réfugié — ce qui est le propre du paradigme utilitariste, selon [Piché \(2009\)](#). Le discours d'un représentant du Centre National de Coopération au Développement (CNCD) appuie dans ce sens : « *il y a extrêmement peu de gens qui décident de quitter leur pays sans y avoir été contraints d'une manière ou d'une autre. La grande majorité a été victime de situations où la dignité humaine n'était plus respectée, que ce soient des questions liées à des conflits, il y avait l'an passé une cinquantaine de conflits ouverts dans le monde, on imagine le nombre de personnes qui sont concernées quand il y a des conflits armés, violents, c'est un premier élément. Deuxième élément, aujourd'hui déterminant et qui le sera probablement plus dans les années à venir, ce sont les évolutions climatiques. On sait qu'aujourd'hui des gens sont forcés de quitter la terre où ils vivent, parce qu'ils ne peuvent plus cultiver, pour une série d'autres raisons leur endroit est menacé. Ces gens doivent se déplacer. Et puis, il y a tous ceux qui sont confrontés à des risques pour leur vie, en raison de leur statut, identité, genre, orientation sexuelle, ethnique, religion... ces gens-là aussi ne sont plus en mesure de mener une vie conforme à la dignité humaine lorsqu'ils sont menacés au quotidien* ». Le paradigme de la protection des migrants postule que les causes des fuites du pays d'origine ne sont pas seulement politiques (guerres, conflits, régimes autoritaires), mais aussi économiques, sociales, culturelles, environnementales, voire

personnelles, et que les migrants fuyant pour ces diverses raisons méritent aussi des droits, une protection et un titre de séjour.

Quel discours médian entre utilitarisme et humanisme ?

L'IRFAM porte une vision que l'on peut qualifier de médiane. L'Institut de Recherche, Formation et Action sur les Migrations est un acteur du débat migratoire en Belgique. L'ouvrage [L'apport de l'Autre. Dépasser la peur des migrants](#), codirigé en 2017 par A. Manço, S. Ouled El Bey et S. Amoranitis fut présenté lors des forums organisés par l'institut en 2019.

Premièrement, on y retrouve les postulats du second paradigme, celui de la protection des migrants. D'abord, le fait que la migration soit un phénomène « normal » : « *D'aucuns souhaiteraient enrayer un phénomène vieux comme le monde* » ([Manço et coll., 2017, 13](#)). Ensuite, la considération des multiples causes de la migration, la nécessité de protéger les migrants, y compris au-delà de l'asile politique, et également le rôle de l'Occident dans le phénomène : « *Les réfugiés et les migrants des pays en développement ont été forcés de quitter leur région pour diverses causes impérieuses telles que guerres et persécutions ou pauvreté et pression climatique... raisons dans lesquelles notre mode de vie joue assurément un rôle* » ([Manço et coll., 2017, 13](#)).

Deuxièmement, l'utilitarisme est aussi présent dans le discours porté par l'IRFAM. On peut lire dans l'introduction du même ouvrage : « *Cette main-d'œuvre soulage des secteurs en demande, pour une part non délocalisable, tels que la domesticité, les services aux entreprises, les soins aux personnes, le transport et la logistique, la distribution, le commerce, la construction, l'Horeca, voire l'enseignement, les nouvelles technologies et certains secteurs de la santé. Moins chère, flexible et moins sensible aux droits et conditions de travail, la main-d'œuvre immigrée autorise la compétitivité des entreprises qui peuvent ainsi profiter pour pas cher, voire gratuitement, de qualifications non reconnues de travailleurs étrangers, au bénéfice, aussi, de meilleurs prix pour nous, consommateurs* » ([Manço et coll., 2017, 13](#)). On retrouve donc le postulat économique du paradigme utilitariste : l'immigration rapporte, comble les segments du marché de l'emploi en déficit de main-d'œuvre, adoucit le gap démographique, etc.

Troisièmement, enfin, apparaît une certaine complémentarité des deux perspectives : « *L'étude montre globalement que la mise en concurrence des groupes de populations, les discriminations érigées en système, ainsi que la dérégulation des mécanismes de migration et d'emploi produisent un gigantesque*

gaspillage de ressources et de talents, génèrent des ressentiments et des conflits, et finalement nous coûtent à tous tant matériellement que moralement. Il est bien plus raisonnable et avantageux pour chacun de faire un effort inclusif afin d'exploiter au mieux les apports de chacun » (Manço et coll., 2017, 17). Dans cette vision, c'est en vue de gains économiques et collectifs qu'il faut mettre en place des politiques, afin de protéger les migrants face aux risques qu'ils encourent sur le territoire d'accueil, voire de les appuyer par des pratiques d'accueil, de formation et d'insertion.

Il est possible de résumer le raisonnement proposé par l'IRFAM, dans son ouvrage, sous la forme d'un syllogisme. La proposition « *les migrants fuient des injustices et la migration est un phénomène normal* » en est la première prémisse. « *La migration est intéressante en termes économiques, démographiques, sociaux et culturels* » est la seconde prémisse de la réflexion — que les auteurs démontrent tout au long d'un développement de plus de 200 pages fourmillant de références à des recherches scientifiques internationales, et validé par un panel d'une vingtaine d'experts belges des questions débattues. On en arrive logiquement à la conclusion du syllogisme qu'« *il faut mettre en place des politiques pour réguler les migrations, éviter les discriminations et intégrer les immigrés* ».

Il est aussi possible de rendre le même raisonnement par une *contraposition* et d'affirmer que si « *la migration — phénomène historique et inéluctable — est intéressante en termes économiques et socioculturels* », alors « *il faut l'accueillir dans un contexte favorable de droits, d'éducation et d'insertion afin de permettre à l'ensemble de la société — en cela compris les migrants et leurs descendants — de bénéficier des apports des migrations* ».

Toutefois, on remarquera que, dans cette configuration, le paradigme utilitariste semble rester dominant.

Un consensus est-il envisageable dans le débat migratoire ?

En effet, de l'installation de la Commission européenne à la déclaration politique régionale wallonne, en passant par les programmes qui se dessinent pour un futur gouvernement fédéral belge, à tous les étages de la gouvernance, non seulement une politique d'immigration zéro n'est plus envisagée, mais aussi les prémisses majeures des politiques sont les objectifs économiques assignés à la gestion de l'immigration et l'intégration des personnes étrangères (Scheurette, 2019).

Toutefois, le consensus est loin d'être établi autour de l'utilitarisme. De fait, les discours des acteurs et des partis se situant majoritairement dans le paradigme utilitariste sont traversés par un *premier antagonisme* : certains évoquent une

immigration surtout « positive » qu'il faut investir en droits et protections, afin qu'elle contribue au bien commun ; d'autres projettent une immigration essentiellement « négative », trop coûteuse, voire potentiellement dangereuse. L'utilitarisme sert ainsi de terreau à la production d'argumentaires tant pour les tenants d'une ouverture (sélective) aux migrants que ceux d'une fermeture (sélective) des frontières. Plus encore, on peut trouver les deux formes d'utilitarisme au sein des mêmes partis politiques, le cas du MR étant, à ce titre, exemplaire.

Un *second antagonisme* forme une véritable dissension. Entre les deux paradigmes développés dans cette analyse, la rupture est frappante. Le paradigme de la protection postule que les migrants sont tous sujet de droits, alors que dans le paradigme utilitariste, seuls ceux correspondant aux exigences notamment économiques et démographiques des pays d'accueil sont éligibles à un titre de séjour.

Dans cette double opposition, il semble peu probable que nous puissions aboutir à un consensus, prenant en compte les diverses aspirations en jeu. Pour C. Mouffe (2003, 150), le consensus politique serait illusoire et contraire à ce que doit être un régime démocratique : « *Une démocratie a besoin pour fonctionner d'une confrontation, qui peut être très dure, entre différentes positions politiques. Les antagonismes peuvent prendre différentes formes et il serait illusoire de prétendre qu'ils peuvent être éradiqués* ». Dans cette perspective, en matière d'immigration comme dans tout autre domaine, le conflit est au cœur même de la démocratie, il en est le moteur.

Bibliographie

- Manço A., Amoranitis S., Ouled El Bey S. (2017), *L'apport de l'Autre. Dépasser la peur des migrants*, Paris : L'Harmattan.
- Mouffe C. (2003), « Le politique et la dynamique des passions », *Politique et Sociétés*, v. 22, n° 3, p. 143–154.